



## SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. José López Portillo, président des Etats-Unis du Mexique .....	203
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Genscher (République fédérale d'Allemagne) .....	207
Déclaration de M. Wojtaszek (Pologne) .....	212
Déclaration de M. Han Nianlong (Chine) .....	217

**Président : M. Salim Ahmed SALIM  
(République-Unie de Tanzanie).**

**Allocution de M. José López Portillo,  
président des Etats-Unis du Mexique**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va entendre ce matin une déclaration du Président des Etats-Unis du Mexique. Au nom de l'Assemblée, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. José López Portillo, président des Etats-Unis du Mexique, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.
2. M. JOSÉ LÓPEZ PORTILLO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, il me semble particulièrement significatif et stimulant que nos débats soient dignement présidés par une éminente personnalité africaine. C'est une distinction que vous ont méritée la loyauté et la fermeté de la position internationale de votre pays, la République-Unie de Tanzanie.
3. Je tiens à rendre hommage ici au dévouement et à l'ardeur que le Secrétaire général apporte en cette période particulièrement tourmentée de notre histoire, dans l'accomplissement des tâches qui lui sont imparties de par ses fonctions.
4. Il m'a déjà été donné de dire que les tensions et les pressions Nord-Sud, Est-Ouest en ce monde d'inégalités et de contrastes crucifient une grande partie de l'humanité.
5. En 1973, le désordre de l'économie mondiale a atteint sa tragique apogée avec les conflits entre les disponibilités et le prix réel des hydrocarbures, conflits qui, à leur tour, ont une incidence directe ou indirecte sur le désordre latent, généralisent le problème énergétique et menacent tant le bien-être que les espoirs de progrès, le niveau de vie, voire la survivance des nations.
6. Des hommes vivent sur la terre depuis 7 000 ans et l'histoire est le résultat de leur devenir et de la recherche d'un dénominateur commun propre à identifier, engager et unir tous les peuples.

7. A en juger par les circonstances actuelles, cet élément d'union, qui est la responsabilité de tous, réside peut-être à l'heure actuelle dans le manque d'énergie.

8. La crise de l'énergie est un fait patent; elle existe vraiment. Nous sommes témoins de la nécessité pour le monde d'une transition énergétique obligatoire. Et nous pouvons, soit être les protagonistes du changement et le diriger, soit en être les spectateurs passifs et en devenir les victimes.

9. Faute de définir à temps la réalité du problème, cette transition peut dégénérer en conflagration, la plus violente peut-être de l'histoire.

10. Amorcée dans les 30 dernières années du XX<sup>e</sup> siècle, cette transformation aura une durée, une portée et des conséquences encore imprévisibles et exigera un ajustement de l'économie, de la science, de la technique et de la volonté politique, dont le coût ne manquera pas d'être élevé.

11. Pour comprendre la situation actuelle, il nous faut prendre conscience du fait que dans quelques décennies, l'ère du pétrole en tant que premier et principal combustible prendra fin et que nous sommes aujourd'hui sur la ligne de démarcation entre deux âges de l'humanité.

12. Protagonistes de ce processus de mutation qui comporte à la fois des menaces et des promesses, nous pouvons parler encore de crise et non de catastrophe.

13. Cette crise peut marquer le début d'une ère nouvelle. Elle peut aussi être le commencement de la fin.

14. Pour fixer le cap, trouver le rythme et progresser, l'important, en vérité, pour cela n'est pas de chercher des coupables, mais des responsables. Il ne s'agit pas d'accuser, mais d'expliquer, non de vaincre, mais de convaincre.

15. Notre prise de conscience doit procéder du raisonnement, non distinctif de notre espèce sur terre. Nous sommes en mesure de programmer et de prévoir. Il nous est donné de faire usage de ces facultés pour dominer nos instincts, surmonter la peur et la méfiance et les transformer en volonté et raison.

16. De façon paradoxale, il arrive parfois que les progrès de la connaissance et des activités se déshumanisent et ne soient pas toujours synonymes de civilisation. Dans certaines zones, dans certains groupes, le besoin le plus simple devient vital et même les puissants sont exposés au risque de devenir des pays en voie de sous-développement.

17. D'ores et déjà, l'énergie nous permet de nous déplacer à des vitesses supérieures à celle du son et d'être informés à la vitesse de la lumière.

18. Nous avons ainsi réduit les distances et accéléré le temps. Mais pour nombre de nos contemporains nous avons arrêté le cours de l'histoire et élargi les disparités sociales. Il existe un dualisme dramatique entre notre accès à d'autres planètes par la conquête de l'espace sidéral et le

fait que sur notre planète persistent la faim et une insécurité comparables à celles de l'âge néolithique; entre ce que nous pouvons être et ce que nous sommes réellement, dualisme que seul un instrument de justice efficace pourra éliminer si nous savons utiliser avec sagesse, pendant qu'elle existe encore, une ressource énergétique non renouvelable.

19. Nous devons fonder nos relations sur les éléments qui nous unissent et enrichir toute analyse de nos différences. Rendons ces éléments durables dans notre intérêt mutuel et dans le respect réciproque. Modelons notre conduite. Nous ne pouvons traiter en égaux ceux qui ne sont pas dans des conditions égales, mais nous devons accorder aux autres le traitement que nous souhaitons pour nous-mêmes.

20. Aucun pays sur terre n'est autosuffisant. Nous avons tous besoin les uns des autres.

21. Les excédents de bénéfices des pays riches, industriels ou producteurs de pétrole, sont les déficits des économies faibles, et ces déficits se répercutent et détériorent les économies qui les ont causés.

22. Nous pouvons distinguer cinq groupes différents de pays en fonction des conditions qui leur sont propres : les grands producteurs, simultanément exportateurs de pétrole, presque tous les pays en développement; les producteurs et importateurs dont le degré de développement économique moyen ou élevé leur permet de disposer des ressources suffisantes pour couvrir leurs besoins additionnels, quelles que soient les hausses des prix; les pays peu développés, producteurs mais également importateurs et qui connaissent bien des difficultés pour acquérir du pétrole d'origine étrangère sans renoncer pour autant à la réalisation de leurs projets économiques ou sociaux nationaux; les pays seulement importateurs, moyennement ou très développés, qui ont pu ajuster leur croissance à leurs nécessités en produits énergétiques; et, enfin, les pays exclusivement importateurs et sous-développés qui ne peuvent se procurer de pétrole et de produits dérivés qu'au prix d'énormes sacrifices, voire de l'abandon de leurs projets nationaux.

23. Sur un autre plan, il y a lieu de rappeler que les pays industrialisés à économie de marché absorbent 60 p. 100 de la production totale d'énergie. Alors que dans l'ensemble leur population ne représente que moins d'un cinquième de la population mondiale, sur une production de trois barils ils en consomment deux.

24. Dans ces conditions, il y a lieu de se demander pendant combien de temps les produits énergétiques dont nous disposons pourront alimenter le monde. A quel prix ? A quelles fins ? Et au profit de qui ? Quand et comment les ressources énergétiques actuellement utilisées pourront-elles et devront-elles être remplacées par d'autres ?

25. Je n'entends pas entrer dans les aspects idéologiques ou politiques qui ne feraient qu'accroître la complexité de la situation. Je m'en tiendrai aux faits et répéterai ce qui a déjà été dit; je n'exprimerai que des idées que d'une façon ou d'une autre, vous tous partagez ou connaissez. Je suis certain de ne rien dire de neuf. Il serait d'ailleurs bien inquiétant, au point où nous en sommes, qu'il puisse être dit quelque chose de vraiment nouveau.

26. Nous sommes engagés dans une course contre le temps pour trouver des solutions avant que ne s'épuisent les ressources dont nous jouissons actuellement, et il nous faut apprécier à sa juste valeur ce dont nous disposons avant de le perdre.

27. Le gaspillage du pétrole pendant des décennies où le prix en était peu élevé a atteint des proportions aberrantes. Seule la hausse des prix, qui lui a redonné sa véritable valeur, a conduit à l'examen d'autres substituts. La majeure partie du pétrole a été utilisée comme combustible. Notre époque sera à jamais marquée du sceau de la déraison car elle a brûlé le pétrole au lieu d'en tirer aliments et produits pétrochimiques d'un intérêt prodigieux pour l'humanité tout entière.

28. Nous avons fait de l'industrie pétrolière une source gigantesque de profits et de revenus fiscaux sous des pressions de caractère immédiat et à court terme.

29. L'importance de l'avenir qui, à long terme, s'est avéré un présent redoutable ces dernières années avait été oubliée. Toute pénurie détermine une hausse. Mais quel peut être le prix d'une denrée qui s'épuise, d'un produit introuvable ?

30. Les pays producteurs de pétrole, ressource non renouvelable et, pour nombre d'entre eux, seule ressource dont la nature les ait dotés, veulent l'implanter solidement pour garantir leur avenir. Ils se sont organisés, ils défendent et revalorisent pour la première fois, avec succès, une matière première. Ils imputent l'escalade des prix au désordre monétaire et commercial et à la dévaluation des devises qui en découle et ils se refusent même à débattre des prix du pétrole, si ce n'est dans le contexte d'un nouvel ordre international complet.

31. Quant aux pays industrialisés, ils s'estiment victimes d'une agression de la part des pays producteurs de pétrole qu'ils rendent responsables de l'inflation et de la récession. Faute d'être pleinement organisés, mais consommateurs par excellence, ils s'en tiennent à un système collectif de rationalisation circonstancielle et, de ce fait, éphémère. Ils mettent au point des politiques unilatérales visant uniquement à les rendre moins dépendants et à restreindre leur consommation. Ils s'obstinent à n'engager le dialogue que pour discuter du prix du pétrole brut, à l'exclusion de toutes autres questions qui, pourtant, ont une importance particulière pour tous.

32. Les pays pauvres, dépendants, sans pétrole, qui connaissent la contrainte et parfois même l'angoisse, n'ont pas, comme les pays riches, la possibilité de pallier les effets du prix du pétrole par des exportations de matières premières dévaluées. Ils importent tout : ressources énergétiques, inflation et récession, et constatent avec désespoir que, en dépit des efforts louables mais isolés et malheureusement insuffisants des producteurs organisés, les pétrodollars réintègrent les économies fortes.

33. La stratégie de valorisation de toutes les matières premières, adoptée en commun accord par le monde en développement, risque de le diviser, car si la revalorisation du pétrole est aujourd'hui un fait accompli, elle n'a pas joué le rôle de détonateur qui aurait permis de faire aboutir les revendications relatives aux autres matières premières. Gardons-nous de compromettre une unité si difficilement réalisée.

34. Les prix des hydrocarbures ne peuvent faire l'objet de marchandages. Ils ne sauraient dépendre d'un rapport de forces entre producteurs et consommateurs et encore moins lorsque les positions sont radicalisées par d'autres structures généralement transnationales, dont plusieurs ne relèvent même plus d'une métropole, et, partant, n'ont ni obligation sociale, ni solidarité politique. Nous voulons

concilier la conscience et les valeurs nationales avec les intérêts d'un internationalisme fécond et harmonieux.

35. C'est par une intégration dialectique des éléments antagoniques et non par l'annihilation que doivent se régler les conflits d'intérêts entre les pays.

36. Ce que l'on n'a pas su prévoir s'est transformé en problème; les problèmes non résolus s'accumulent, et l'accumulation des problèmes réduit à néant le progrès et les chances de développement.

37. Pour ne pas nous laisser dépasser par la réalité, relevons sans surseoir les défis qui nous sont lancés aujourd'hui et que nous percevons déjà clairement. N'attendons pas que la crise nous oblige à prendre des décisions hâtives et partielles auxquelles nous nous trouverions liés par la force et non par le droit.

38. Des hommes sont en train de mourir à l'heure actuelle. N'attendons pas à demain pour leur porter secours. N'opposons pas à une réalité douloureuse un stoïcisme idéalisé. Des sentiers ardues mais tracés s'ouvrent à nous; ne choisissons pas des labyrinthes artificiels et sans issue; face à des obstacles concrets, ne prenons pas de biais hypothétiques; ne cherchons pas à remédier à l'inertie par des solutions égoïstes qui ne seraient qu'éphémères; à de solides arguments, ne répondons pas par la menace et le mensonge; à la puissance de l'intelligence, n'opposons pas la force brutale des armes; aux problèmes que nous partageons tous, n'apportons pas de solutions partielles, bilatérales ou issues d'une coalition. Ne nous laissons pas attirer par le stérile reflet de ce jeu de miroirs, car nous ferions peu de progrès.

39. Connaissant les tendances et leurs implications, il serait impardonnable de notre part de nous abstenir de prendre les décisions qui pourraient déboucher sur les solutions; nous devons faire en sorte que la menace d'un futur amer et incertain ne se concrétise pas en un présent irrémédiable.

40. Nous ne pouvons, sous d'apparentes bonnes intentions, dissimuler de mauvais desseins sans porter atteinte à la justice par des actes irrationnels qui laisseraient sans espoir et sans dignité des millions d'êtres humains.

41. En nous fondant sur ces prémisses, nous nous identifions pleinement aux pays qui luttent pour revaloriser leurs matières premières. Nous avons des intérêts communs avec les pays producteurs de pétrole, mais nous comprenons aussi qu'il est indispensable d'abandonner un système néfaste pour tous, dans lequel nous nous enlisons. Nous nous sommes irrévocablement engagés à respecter les principes d'autodétermination et de non-intervention, de règlement pacifique des différends, d'instauration des droits et devoirs économiques des Etats et de solidarité qui, sur le plan international, régissent notre conduite. Nous devons, pour y parvenir, trancher ce nœud gordien.

42. Nous savons, quant à nous, que pour tous les hommes comme pour toutes les nations, le respect du droit d'autrui est la condition de la paix. Nous savons aussi que, dans certains cas, il est bon d'accepter de nouvelles responsabilités pour insuffler une vigueur nouvelle au droit, au respect d'autrui et à une paix authentique. Le moment est venu de progresser sur la voie de la normalisation et de la réglementation du droit international, dans un sens non seulement public mais véritablement social.

43. Mon pays qui, depuis longtemps déjà, a affirmé — comme cela est consacré dans la Constitution de la

République — que le sol et le sous-sol sont la propriété de la nation, et qui fut le premier, en 1938, lors de son processus de décolonisation, à nationaliser le pétrole, est sur le point de devenir un producteur important d'hydrocarbures et se veut solidaire de tous les peuples de l'univers, et notamment de ceux qui luttent pour leur libération, ceux-là mêmes qui sont les moins favorisés et les plus méritants.

44. En concordance avec cette déclaration, nous sommes disposés à assumer une obligation non seulement normative mais effective, pour contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre mondial plus équitable et mieux équilibré.

45. Aussi modestement que nous y autorisent notre situation et notre entendement, nous affirmons ce qui suit.

46. Le premier problème consiste à le poser compte tenu du nombre des protagonistes dont les intérêts s'opposent, des politiques imprécises, des revendications encore insatisfaites, des rancœurs accumulées et des reproches formulés. Il faut poser le problème sans que l'on puisse nous soupçonner de partialité, de manœuvres dissimulées ou de complicité.

47. Définir le problème, c'est déjà le résoudre en partie. Néanmoins, la simplicité de ce que je me propose de dire est telle que d'aucuns pourraient, je l'admets, dans le climat de controverse actuel, l'attribuer à une naïveté romantique.

48. Les ressources énergétiques relèvent de la responsabilité partagée de l'humanité tout entière. Elles ne sauraient être le privilège des puissants, car toute abondance n'est que relative. Leur existence a une limite, une fin. Les ressources énergétiques ne doivent pas non plus être une force perturbatrice permettant à ceux qui ne disposent pas d'autre moyen, de compenser leur insécurité et de garantir leurs légitimes espoirs de survie et leur autodétermination.

49. Nous devons essayer d'établir une compatibilité entre les options que nous souhaitons pour l'avenir et les extrêmes, les systèmes de l'offre et de la demande et le prix du pétrole.

50. L'ordre qui sera nécessairement instauré, le plus rapidement possible nous l'espérons, peut être le fruit de la participation des pays souverains, de leur conviction et de leur libre arbitre, à moins qu'il ne nous soit imposé par la violence du plus puissant. Et nous ne pouvons exclure l'éventualité d'un holocauste insensé, où l'homme, à l'image de Sisyphe absurdemment condamné à accomplir une tâche sans fin, exterminerait ce qu'il s'efforce de conquérir et, à son éternelle honte, lancerait une fois encore les cavaliers de l'Apocalypse, chevauchant cette fois-ci des millions de chevaux-vapeur débordant d'énergie.

51. Voilà l'option qui nous est offerte et c'est la raison de la proposition que nous soumettons ici aujourd'hui.

52. L'Organisation des Nations Unies est la seule instance rationnelle et institutionnelle qui a le pouvoir de combattre les hégémonies politiques et économiques. C'est en son sein seulement qu'un ordre juridique et moral égalitaire peut régner entre les Etats; ce n'est qu'ainsi que nous pouvons mettre fin aux polémiques, déjouer tous les abus et prépondérances et définir ensemble, dans le cadre de la justice, les règles, approuvées par la majorité, qui obligeront tous les pays à adopter des solutions raisonnables et efficaces.

53. Mais l'Organisation des Nations Unies fait l'objet de critiques acerbes, comme si elle était le résultat d'une gé-

nération spontanée. On l'accuse tour à tour de bureaucratisme excessive, de stagnation désespérante ou encore d'être exagérément politisée et de permettre aux pays puissants d'user de leur droit de veto ou d'abuser des majorités faibles.

54. Quoi qu'elle soit en réalité, cette organisation est notre œuvre, elle est ce que nous avons pu concevoir de mieux. Si nous doutons de son utilité, il nous appartient de la modifier, mais nous ne pouvons songer à la réduire à l'impuissance.

55. Efforçons-nous de découvrir une formule de travail en équipe d'où seront bannies l'affectation et l'intervention, une formule de participation cordiale qui intègre et amplifie les efforts isolés.

56. Depuis de nombreuses années, la question des hydrocarbures a attiré et retenu l'attention de cette organisation. En tant qu'élément catalyseur de la crise économique, cette question a régulièrement fait l'objet de débats durant lesquels on a exprimé toutes sortes d'intérêts et d'opinions, de vérités et d'erreurs où des accords et des divergences sont apparus, s'entrecroisant, dès que le sujet de l'énergie était abordé.

57. Il serait trop long de passer en revue tous les rapports et les résolutions qui ont été présentés à ce sujet dans les différentes instances; d'aucuns prétendent encore traiter les problèmes de l'énergie en fonction de sa source, donc de façon fragmentaire, séparément; cette méthode est non seulement illogique, mais incompatible avec l'interdépendance et les dimensions du problème actuel.

58. Quel est le critère objectif sur lequel pourrait être fondée l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, indépendamment de la production d'hydrocarbures? Pourrions-nous concevoir une conférence consacrée à l'étude de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à l'exclusion des sources conventionnelles déjà connues? N'est-il pas plus indiqué d'en promouvoir la coordination dans le cadre d'une politique globale, compte tenu des particularités de chaque source d'énergie?

59. Il est également inadmissible que les vestiges et les séquelles du passé, ou les antagonismes du présent, nous amènent à dresser des cloisons étanches entre des questions indissolublement liées.

60. Nous nous proposons d'utiliser ce qui est utilisable et, en mettant à profit notre capital d'expérience et de pratique quotidienne, d'établir un programme commun de développement et de répartition équitable des ressources énergétiques actuelles et potentielles. C'est pourquoi la recherche devra tendre à assurer une production et une productivité optimales, afin que les résolutions prises ne soient pas fondées sur le volume des réserves mais sur leurs possibilités de fournir des ressources, qui, elles, seraient renouvelables et bénéfiques pour la collectivité.

61. Apparemment, nous nous trouvons placés devant des problèmes de fond qui, en réalité, sont des questions de forme et de modalité, de méthode aussi, dans la mesure où il s'agit de concilier les intérêts, de définir clairement la volonté politique de la communauté internationale, de telle sorte que chacun de ses membres revendique ses attributions et puisse, une fois engagé, accomplir sa mission.

62. Mais, dans la réalisation de cet objectif, nous nous trouvons freinés, d'un côté, par l'impossibilité de concilier de façon cohérente les divers points de vue selon lesquels

est envisagé le problème de l'énergie, dont l'importance est on ne peut plus vitale pour la continuité du progrès et, de l'autre, par la difficulté d'établir un lien entre les diverses opinions et un tout beaucoup plus vaste et plus complexe, le nouvel ordre économique mondial.

63. Triompher de cette antinomie implique non seulement définir la raison de cet état de choses, mais aussi le mode d'action, action qui devra s'exercer sur deux plans, celui de la nouvelle stratégie internationale du développement et celui des moyens à mettre en œuvre pour la réaliser.

64. Faute d'agir de la sorte, nous nous verrions exposés à dissocier nos aspirations de nos réalisations; nous serions amenés à mettre en opposition principes et normes, normes et procédés, procédés et action créatrice. Nous nous verrions dangereusement menacés de stagnation au risque de perpétuer les injustes contrastes entre gaspillage et carence, entre un progrès foudroyant et un retard humiliant, entre une existence stérile et une vie décente.

65. Nous disposons déjà de normes et de dispositions de caractère économique généralement acceptées par les Etats Membres. Nous pourrions, sur cette base concrète, trouver la stratégie globale d'un développement collectif équilibré, ayant forme juridique et fondé sur le droit international. Si à Bretton Woods on a pu établir un ordre relatif dans le domaine de la reconstruction et de la monnaie, pourquoi ne pas envisager de faire de même au sein de cette organisation déjà pleinement instituée, et procéder à une restructuration des rapports entre l'énergie et un nouvel essor de développement. C'est pourquoi je me permets d'affirmer qu'un débat général sur ce thème est non seulement indispensable, mais possible.

66. Par conséquent, je propose l'adoption d'un plan mondial de l'énergie, susceptible de convenir à tous, tant aux possédants qu'aux dépossédés; un programme qui nous engage tous et qui aurait pour objectif essentiel d'assurer la transition méthodique, progressive, intégrale et juste entre deux époques de l'humanité.

67. Le plan ainsi conçu doit comporter des programmes visant à garantir la souveraineté absolue et imprescriptible des peuples sur leurs ressources naturelles; rationaliser l'exploration, la production, la distribution, la consommation et la conservation des sources actuelles d'approvisionnement énergétique, d'hydrocarbures notamment — et d'y contribuer plus largement du point de vue tant financier que technique; favoriser et accroître l'exploitation systématique des réserves potentielles de toute nature, traditionnelles et non conventionnelles qui, faute de financement ou de recherche appliquée, n'ont pu être exploitées, comme le soleil qui irradie nos tropiques et calcine tant de déserts, l'eau qui cascade inutilement des sommets et provoque l'érosion des sols sur son passage, l'énergie thermique encore mal connue que recèle la terre, la force inemployée du vent et de la mer, de l'atome et de la vie elle-même. Ce plan devra aussi donner à toute nation la possibilité d'élaborer des programmes énergétiques cohérents avec la politique mondiale, afin d'assurer la compatibilité et l'efficacité des objectifs, contenus et instruments de mise en œuvre. Il faudra qu'il implante des mesures propres à permettre aux pays en développement de créer et d'intégrer des industries auxiliaires — de biens d'équipement en particulier — dans le secteur de l'énergie. Il devra créer un système qui, à court terme et dans l'immédiat, donne aux pays importateurs de pétrole les moyens de résoudre leurs problèmes



en leur garantissant l'approvisionnement et le respect des contrats, ne laissant aucune place à la spéculation et prévoit des compensations en cas de hausse des prix et même des conditions spéciales accordées par les pays exportateurs. Le plan devrait également constituer des fonds de financement et de promotion grâce à des apports proportionnels et équitables des pays développés consommateurs et des pays producteurs exportateurs qui permettraient à la fois de réaliser de lointains objectifs et de résoudre les problèmes des pays sous-développés importateurs de pétrole. Il devrait aussi instaurer un système de diffusion et de transfert de techniques, associé à la formation de spécialistes et établir également un registre mondial des résultats positifs et de la suite donnée aux recherches et aux expériences concernant les produits énergétiques. Le plan devrait également appuyer la création d'un institut international de l'énergie, suggestion en tous points conforme aux idées que je viens d'exposer et que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déjà proposées, et je l'en remercie.

68. Je propose donc, pour mettre en œuvre ce plan mondial d'énergie, de constituer un groupe de travail dont feraient partie des représentants des pays producteurs de pétrole, des pays industrialisés, capitalistes comme socialistes, ainsi que des pays importateurs en développement. Ce groupe de travail serait chargé d'élaborer tous documents pertinents et de formuler des propositions concrètes en la matière.

69. Vingt et un ans seulement nous séparent encore de l'an 2000; les enfants qui naissent aujourd'hui seront alors des hommes et des femmes ayant atteint leur majorité. Il semble bien que d'ici là le seul produit énergétique susceptible de remplacer le pétrole restera le pétrole encore à découvrir. Il ne faut pas espérer que nous puissions disposer d'autres sources d'énergie avant le début du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi il est impérieux de rationaliser l'usage et la destination des hydrocarbures.

70. Pour ce faire, il faut que nous déployions nos efforts les plus vigoureux, que nous donnions le meilleur de nous-mêmes, en toute bonne foi, et que nous fassions preuve en même temps d'honnêteté intellectuelle, d'imagination, de persévérance et de volonté.

71. Que de la fusion de nos diversités naissent les conditions de la paix universelle et que celle-ci accorde à tous la possibilité de vivre et le droit à un bonheur durable pour nous tous et pour tous nos descendants.

72. Nous avons tous le devoir de relever le défi, car nous sommes tous partie au problème, et c'est pourquoi la solution, elle aussi, ne peut venir que de nous tous.

73. Telle est la proposition du Mexique.

74. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence M. José López Portillo, président des Etats-Unis du Mexique, de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général [suite]

75. M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*<sup>1</sup>] : Qu'il me soit tout d'abord

<sup>1</sup> L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

permis, au nom de ma délégation, Monsieur le Président, de vous féliciter très chaleureusement de votre élection unanime à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. On a ainsi élu en votre personne un diplomate qui, au cours de ses longues années d'activité à New York, s'est gagné l'estime de tous. Vous pouvez compter sur la coopération entière de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche importante.

76. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont l'activité inlassable au nom de l'Organisation est digne de tout éloge.

77. Crise de la croissance économique et du développement, crise au Moyen-Orient, crise en Afrique australe, crise en Indochine, voilà les sujets qui dominent la scène politique internationale, et en particulier la scène politique aux Nations Unies. Dans son rapport, le Secrétaire général Waldheim parle de "profonds sentiments d'inquiétude et de frustration" [voir A/34/I, sect. I].

78. Dans des cas de ce genre, il est plus important que jamais d'essayer de voir au-delà du présent et de réfléchir sur la tendance fondamentale de l'histoire. Cette tendance fondamentale a été dirigée dans une direction nouvelle il y a 200 ans, avec la proclamation des libertés civiles et avec la révolution industrielle. Jusqu'à cette époque l'oppression et la pauvreté semblaient avoir été le lot permanent de la plus grande majorité des gens. Mais alors commença à poindre un avenir qui donna à tous les hommes l'espoir de vivre un jour libres de toutes servitudes et de tous besoins. Depuis ce jour le monde, malgré toutes les crises, malgré tous les échecs, malgré d'épouvantables guerres et des crimes inhumains, n'a cessé de poursuivre ce but.

79. La recherche de la liberté s'est accélérée de manière spectaculaire à notre époque : les droits de l'homme sont devenus une idée universelle; les peuples vivant sous la domination coloniale ont affirmé leurs droits à l'autodétermination et ont acquis l'indépendance; le processus de l'industrialisation s'est étendu aux nations du tiers monde; en dépit des explosions démographiques, le revenu *per capita* de ces pays s'est accru annuellement de 3,4 p. 100 au cours des années 60.

80. Mais dans bien des régions du monde les hommes souffrent encore de la faim; l'oppression subsiste; les problèmes de développement économique et social ne sont toujours pas résolus; la paix mondiale n'est toujours pas assurée. Aujourd'hui, nous devons faire face à de nouveaux défis : la croissance et le développement se sont ralentis alors que la spirale des armements se développe de plus en plus rapidement; l'indépendance que le tiers monde vient seulement d'acquiescer est menacée par de nouvelles aspirations hégémonistes; les violations des droits de l'homme les plus élémentaires montrent qu'on est encore loin du respect de l'homme en tant que pratique quotidienne de toutes les nations.

81. L'humanité suivra-t-elle le chemin de la paix et de la liberté, à l'abri de l'oppression ou non ? La décision nous appartient.

82. Les limites au progrès auxquelles nous nous butons ne sont pas des limites insurmontables, dictées par la nature. Ce sont des limites sociales et politiques que nous nous sommes nous-mêmes imposés parce que nous cherchions encore à relever le défi de notre temps avec les attitudes et les méthodes du passé. Un changement fonda-

mental dans nos mentalités est plus urgent que jamais. Il en va de même pour la politique internationale. La paix n'est plus l'affaire exclusive des grandes puissances et la stabilité économique n'est plus la tâche individuelle des Etats.

83. Pour sauvegarder la paix aujourd'hui, il faut la participation de tous les pays. Un pays isolé ne peut réaliser la croissance que si les autres y parviennent aussi. Cette nouvelle réalité d'interdépendance mondiale réclame de notre part une attitude et une action différentes.

84. La réalité même oblige les nations à s'engager sur la voie d'une coopération mondiale sur la base de droits égaux. La diplomatie multilatérale et les organisations internationales passent au premier plan. Et l'ONU en est le cœur.

85. L'Organisation a joué un rôle indispensable dans le déroulement pacifique de la décolonisation, pour désamorcer les conflits et pour accélérer le développement. Elle nous a fait prendre conscience du problème de l'avenir de l'humanité et introduit des nouvelles dimensions de coopération internationale. Il lui faut encore surmonter les disparités du monde par la coopération et la réconciliation des intérêts.

86. Ceux qui veulent que le monde réalise des progrès nouveaux doivent accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. En raison de ses activités nouvelles et toujours plus larges, il faut rationaliser ses méthodes, il faut mettre un terme à la prolifération des institutions.

87. Mais pour que l'Organisation des Nations Unies puisse exercer ses responsabilités mondiales, il faut aussi garder intact le principe de l'universalité. L'exclusion d'Etats Membres toucherait à l'essence même de l'Organisation et la priverait de sa capacité à promouvoir une coopération mondiale.

88. Une participation active et responsable dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies est un élément principal de la politique étrangère de la République fédérale d'Allemagne. Nous respectons les principes de la Charte qui annoncent à l'humanité un avenir sans misère et sans servitudes.

89. Le progrès suppose la paix. La politique de mon pays est une politique de paix; elle repose sur notre participation à la Communauté européenne et à l'Alliance de l'Atlantique nord.

90. Le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande a énoncé les positions des neuf Etats Membres de la Communauté européenne en ce qui concerne la politique étrangère [8<sup>e</sup> séance, par. 2 à 53].

91. Il est essentiel pour la paix mondiale de consolider la paix entre l'Est et l'Ouest. L'Est et l'Ouest ont des idées, un sens des valeurs différents et, par conséquent, des objectifs politiques divergents. Nous ne pouvons effacer cette différence fondamentale, mais la modération doit triompher. Nous devons trouver le moyen de développer la coopération nécessaire à notre monde interdépendant, notwithstanding nos systèmes divergents.

92. Cependant, la paix ne saurait être sauvegardée que dans un équilibre de force. Cet équilibre est la base même de la détente. La République fédérale d'Allemagne a été dès le départ l'un des pays qui ont le plus contribué à la détente. Nous continuerons de participer à cette entreprise avec nos partenaires dans l'Alliance Atlantique nord et dans la Communauté européenne. Pour nous, une politique

de détente est une politique à long terme; ce n'est pas une politique réservée aux périodes de beau temps. Chacun peut donc faire des prévisions. Personne n'a de raison de douter de l'ambiguïté de notre politique.

93. Nous développons constamment nos relations avec l'Union soviétique et les autres Etats signataires du Traité de Varsovie. Nous sommes tout aussi actifs dans le processus multilatéral de détente en Europe, sur la base de l'Acte final d'Helsinki<sup>2</sup>. Tous les signataires de l'Acte final devraient démontrer la sincérité de leur volonté de détente en respectant constamment les engagements pris à Helsinki.

94. Une importance toute particulière pour la détente revient aux relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, puisque la frontière entre l'Est et l'Ouest les divise. Aucune nation ne saurait avoir un enjeu plus grand dans la détente que la nation allemande. Notre objectif est le développement continu de nos relations avec la République démocratique allemande.

95. Nous voulons élargir les possibilités pour les Allemands des deux côtés de se rencontrer. La détente doit être tangible pour les peuples dans l'exercice de leurs droits et dans leur vie quotidienne. La nation allemande est divisée contre sa volonté. Mais l'histoire n'a pas dit son dernier mot. Il reste l'objectif déclaré de notre politique d'œuvrer pour une paix en Europe où le peuple allemand puisse retrouver son unité dans la libre détermination.

96. L'aiguillage pour l'évolution historique a été fait : pour l'exercice du droit à l'autodétermination, pour surmonter pacifiquement les divisions et non pas pour les renforcer et les perpétuer.

97. Le symbole de la détente en Europe est la ville qui, dans les années de la guerre froide, a été si souvent le théâtre de tensions dangereuses pour le monde entier : Berlin. L'Accord quadripartite de 1971 concernant Berlin a été un facteur décisif dans la réduction de ces tensions. Sa stricte application reste primordiale pour le progrès de la détente.

98. La détente est indivisible. Elle doit aussi s'affirmer dans les relations de l'Est et de l'Ouest avec les nations du tiers monde. Le conflit Est-Ouest doit être écarté du tiers monde. Il faut respecter le droit des pays en développement de décider eux-mêmes de leur avenir.

99. La République fédérale d'Allemagne s'oppose à toute forme d'hégémonie — militaire, politique, économique ou idéologique. Nous ne voulons pas imposer notre forme de gouvernement ou notre ordre social à qui que ce soit. Nous voulons un ordre mondial où toutes les nations puissent choisir librement leur mode de vie dans l'autodétermination. Une politique d'association fondée sur l'égalité de droits, voilà la politique de l'avenir.

100. Le mouvement des pays non alignés est très important pour eux pour affirmer leur indépendance et leur droit à l'autodétermination et, ainsi, pour garantir la stabilité mondiale. Mais ce mouvement ne pourra accomplir sa tâche que si, au lieu de regarder en arrière, il fait face aux dangers qui menacent aujourd'hui l'indépendance et le non-alignement.

101. Dans sa déclaration à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés,

<sup>2</sup> Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975.

tenue à La Havane au début de ce mois, le président Nyerere, de la République-Unie de Tanzanie a dit :

“Le mouvement des non-alignés doit rester ce qu’il est — un groupe de pays qui sont fièrement indépendants, qui prônent la justice et l’égalité entre les hommes et entre les nations, et qui refusent de s’allier à tout bloc de puissance ou à toute grande Puissance mondiale.”

Si le mouvement des pays non alignés reste fidèle à ce principe, il restera une force puissante pour la paix, la stabilité et le progrès dans le monde. Quiconque veut faire de ce mouvement le prétendu allié naturel du camp socialiste cherche à le conduire vers une nouvelle dépendance, à le paralyser et, en fin de compte, à le priver de la base de son action.

102. Le respect du droit des nations à l’autodétermination suppose également le respect de leur identité culturelle, le respect du droit de chaque nation de choisir sa propre voie. Nous pensons, comme les nations du tiers monde, que la modernisation ne suppose pas l’adoption aveugle des modèles étrangers mais bien l’expression de leur propre caractère dans les conditions de notre temps.

103. Il faut que l’humanité ait une diversité de cultures si nous voulons que ses énergies créatives ne s’épuisent pas. Nous sommes en faveur d’un libre échange d’idées et de renseignements fondé sur le respect et la tolérance mutuels. Il faut promouvoir cet échange et, en même temps, développer la capacité du tiers monde d’y jouer un rôle égal.

104. Pour sauvegarder la paix, il faut régler les conflits par la négociation et la conciliation équitable des intérêts. Je voudrais mettre en relief les trois conflits qui sont au premier plan des travaux de l’Assemblée générale : le Moyen-Orient, l’Afrique australe et l’Indochine.

105. Malgré tous les efforts qui ont été déployés, la paix ne règne toujours pas au Moyen-Orient. Le traité conclu entre l’Egypte et Israël<sup>3</sup> a suscité les espoirs d’un règlement global de paix après 30 années d’hostilité apparemment insurmontable. Mais nous savons que la route qui nous attend est encore difficile et que de nombreux obstacles sérieux doivent être éliminés avant que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité puissent être mises en œuvre de façon complète et globale.

106. La situation tragique au Liban reste également une source de préoccupation profonde. Les efforts déployés par les autorités constitutionnelles au Liban pour préserver l’indépendance, la souveraineté et l’intégrité territoriale de leur pays méritent notre appui à tous.

107. Le Moyen-Orient est une région qui a toujours été étroitement liée à l’Europe dans de nombreux domaines. La paix dans cette région est notre paix, et vice versa. Avec nos partenaires de la Communauté européenne, nous avons à plusieurs occasions, et en particulier dans la déclaration du Conseil de l’Europe, le 29 juin 1977<sup>4</sup>, énoncé les principes d’un règlement de paix global, juste et durable au Moyen-Orient. Le Ministre des affaires étrangères de l’Irlande a, au nom des Neuf, expliqué et réaffirmé avant-hier ces principes.

108. Les nations du monde sont de plus en plus conscientes que, sans l’inclusion du peuple palestinien dans un règlement global, il n’y aura pas de paix durable dans la région.

109. De l’avis de la République fédérale d’Allemagne, le droit d’Israël de vivre à l’intérieur de frontières sûres et reconnues, à l’instar des autres Etats de la région, est indiscutable. La reconnaissance de ce droit, ainsi que celle du droit du peuple palestinien à l’autodétermination, par tous les intéressés, est indispensable pour un règlement de paix global, juste et durable. La République fédérale d’Allemagne a demandé l’exercice du droit à l’autodétermination pour le peuple palestinien dès 1974, au cours du débat sur la question de Palestine dans cette instance.

110. En Afrique australe, seule l’élimination des vestiges du colonialisme et de l’apartheid peut apporter la paix à la Namibie, au Zimbabwe et à la République sud-africaine.

111. En Namibie et au Zimbabwe, une nouvelle méthode d’approche du problème est en cours pour assurer une transition pacifique vers l’indépendance. Nous participons activement à l’initiative des cinq Etats occidentaux concernant la Namibie.

112. Nous saluons les nouvelles initiatives britanniques visant à trouver une solution au problème du Zimbabwe avec l’accord de tous les intéressés. Et nous espérons que les efforts de tous les participants aux négociations de Londres apporteront enfin au peuple du Zimbabwe la paix tant attendue.

113. Ces efforts ne devraient pas être disloqués par qui que ce soit. Plus vite la République sud-africaine décidera de prendre les mesures nécessaires pour éliminer complètement les barrières raciales, plus vite les populations de toutes les couleurs pourront vivre ensemble dans la paix.

114. La situation en Indochine est une menace pour la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est; elle pourrait devenir une menace pour la paix mondiale.

115. Au Cambodge, la paix ne peut être rétablie que sur la base de l’indépendance de ce pays. Cette nation, qui a subi une si terrible épreuve, a besoin d’un gouvernement qui exprime sa volonté et soit reconnu par tous les pays de la région. Ni le régime assassin de Pol Pot, ni le régime de Heng Samrin installé par des forces étrangères ne répondent à cette exigence. Mais le peuple cambodgien affamé ne saurait attendre un règlement politique. Il a besoin d’une assistance immédiate. Les parties au conflit doivent permettre que cette assistance soit acheminée à tous les habitants de l’ensemble du Cambodge. Il ne faut pas perdre un instant, puisque c’est véritablement la survie d’une nation qui est en cause.

116. La misère des réfugiés du Viet Nam pose un autre défi humanitaire. Des centaines de milliers de désespérés ont quitté leurs foyers. Le terme de “réfugiés de la mer” est devenu un nouveau terme horrible du vocabulaire international. La République fédérale d’Allemagne fait tout ce qu’elle peut pour aider les réfugiés vietnamiens. Bien que nous soyons un pays à population dense, nous offrons à beaucoup d’entre eux un nouveau foyer. Nous appuyons également les programmes présentés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au profit des réfugiés de l’Asie du Sud-Est. Mais, là encore, il est nécessaire — au-delà de l’aide humanitaire — d’aller à la racine du problème : la liberté de quitter son pays est un droit de

<sup>3</sup> Traité de paix entre la République arabe d’Egypte et l’Etat d’Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

<sup>4</sup> Déclaration sur le Moyen-Orient, adoptée par les chefs d’Etat ou de gouvernement des Communautés européennes le 29 juin 1977 à Londres, à la réunion du Conseil de l’Europe.

l'homme. Mais c'est aussi un droit de l'homme que de pouvoir rester dans son propre pays.

117. La famine et la misère règnent encore dans de nombreuses parties du monde; pourtant les nations du monde dépensent des ressources dépassant 400 milliards de dollars par an à des fins militaires. La communauté des nations doit faire tous les efforts possibles pour mettre un terme à la course aux armements. L'accumulation des arsenaux est une menace pour la paix, entrave le développement et diminue la capacité d'aide au développement.

118. La République fédérale d'Allemagne se félicite qu'à la suite des résolutions adoptées à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1978, l'Organisation des Nations Unies ait intensifié ses efforts en faveur du désarmement. Dans un monde où les aspirations à l'hégémonie ne sont toujours pas tenues en échec, tout pays doit maintenir sa sécurité. L'Alliance occidentale est déterminée à le faire, mais uniquement dans le but de défendre ses membres. La République fédérale d'Allemagne n'est pas un Etat nucléaire et n'a pas le désir de l'être. Mais personne ne doit sous-estimer les intérêts d'autrui.

119. Il est donc essentiel que la sauvegarde de la paix mondiale repose non pas sur la suprématie militaire mais sur l'équilibre. La suprématie crée l'insécurité. De concert avec nos partenaires de l'Alliance occidentale de défense, nous voulons parvenir à un équilibre — un équilibre se situant à un niveau d'armements moins élevé. Voilà l'objet des négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée de forces en Europe, qui ont pour objet d'établir une parité approximative des forces terrestres des deux côtés en Europe centrale.

120. Les participants aux négociations devraient envisager les accords auxquels on peut parvenir sur la base de données fiables. L'accord résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques<sup>5</sup> découle également de la notion de parité. La République fédérale d'Allemagne se félicite de cet accord et espère qu'il entrera bientôt en vigueur. Outre qu'il constitue un grand pas vers la stabilité, il est une condition importante aux progrès dans d'autres domaines tels que la limitation des armements et le désarmement. Il est important également pour les progrès de la détente.

121. Dans le contexte de la troisième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, il devra y avoir des négociations sur les missiles stratégiques balistiques à portée moyenne en Europe. La limitation des armements ainsi que le désarmement exigent une confiance réciproque. En Europe, l'Acte final de la Conférence d'Helsinki envisage des mesures tendant à accroître la confiance. L'une des principales tâches des conférences consécutives à celle d'Helsinki, comme celle qui doit se tenir à Madrid en 1980, doit être de consolider et de développer ces mesures. C'est pour cette raison encore que la République fédérale d'Allemagne considère que ces conférences devraient avoir lieu à un niveau politique.

122. Nous appuyons l'initiative de la France tendant à convoquer une conférence sur le désarmement en Europe, qui, à sa phase initiale, se concentrerait sur la conclusion d'accords visant à renforcer la confiance.

123. Les mesures propres à accroître la confiance créeraient les conditions favorables à une plus grande stabilité dans d'autres régions et elles permettraient plus facilement

de prévoir les mesures militaires et politiques. Nous avons donc, conjointement avec d'autres pays, présenté un document de travail intitulé "Eléments d'un programme global de désarmement"<sup>6</sup> visant à donner un élan favorable à l'adoption de telles mesures. Nous espérons que l'Assemblée générale à sa présente session réalisera de nouveaux progrès sur la base de ce projet de résolution.

124. Cette année ont eu lieu trois grandes conférences dans le contexte du dialogue Nord-Sud : la cinquième session de la CNUCED<sup>7</sup>, la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural<sup>8</sup> et la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement<sup>9</sup>. Ces conférences constituent un progrès et ont ouvert des voies nouvelles pour la poursuite des négociations.

125. Il est manifeste, cependant, que les deux côtés n'ont pas encore saisi l'occasion que leur offre le dialogue Nord-Sud. Les pays en développement ont proposé un dialogue d'ensemble aux Nations Unies.

126. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour que ce dialogue soit structuré de façon à parvenir à des résultats concrets dans un avenir prévisible.

127. Tous les intéressés doivent négocier dans un esprit nouveau et reconnaître enfin que le dialogue Nord-Sud ne peut être un moyen de réaliser des gains aux dépens d'autrui.

128. Notre objectif commun vise un progrès accéléré dans les pays en développement et une croissance stable dans les pays industriels. Pour y parvenir, les pays industrialisés et les pays en développement devront définir en commun les politiques à poursuivre, de part et d'autre.

129. L'énergie est une question essentielle. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a insisté à juste titre sur cette question. Le défi que nous devons relever est celui de faire passer harmonieusement le monde de l'âge du pétrole à celui des sources renouvelables d'énergie. Cela n'est possible qu'au moyen de la coopération la plus étroite possible réalisée dans un esprit de responsabilité commune. La République fédérale d'Allemagne appuie donc l'idée d'un dialogue mondial à long terme sur l'énergie.

130. Les pays en développement importateurs de pétrole, dont les besoins augmentent plus rapidement que ceux des pays industrialisés, font face à un problème des plus graves. Ils doivent consacrer tous leurs efforts au développement de leurs propres sources d'énergie. Mon pays accroîtra son assistance à cet effet. Nous attachons une grande importance à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, prévue pour 1981.

131. Pour accélérer le développement, les exportations des pays en développement doivent augmenter. Les pays industrialisés devront donc résister à la pression exercée par les forces protectionnistes, garder leurs marchés ouverts aux exportations accrues, notamment de produits manufacturés, des pays en développement. Cela s'applique également aux pays communistes industrialisés. Jusqu'ici ces pays ont absorbé moins de 3 p. 100 des exportations du tiers monde, alors que les démocraties industrialisées en absorbent près des trois quarts.

<sup>6</sup> Voir document A/CN.10/8.

<sup>7</sup> Tenue à Manille du 7 mai au 1<sup>er</sup> juin 1979.

<sup>8</sup> Tenue à Rome du 12 au 20 juillet 1979.

<sup>9</sup> Tenue à Vienne du 20 au 31 août 1979.

<sup>5</sup> Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.



132. La République fédérale d'Allemagne est en faveur d'un meilleur accès aux marchés; elle s'est engagée vers un objectif de restructuration du système commercial traditionnel du commerce, dans le cadre duquel les pays en développement fournissent les produits de base et les pays industrialisés les produits manufacturés.

133. Un développement accéléré exige un accroissement dans le transfert de capitaux. Dans les pays en développement à faible revenu, il sera avant tout nécessaire d'accroître l'aide officielle. Mon pays accroîtra, dans les années à venir, son assistance à un rythme double de celui de la croissance du budget national.

134. Le principal souci des pays en développement à revenu intermédiaire concerne le transfert des capitaux privés. Ces pays satisfont les deux tiers des besoins financiers extérieurs à partir de sources privées. Les investissements privés directs y tiennent une place importante. Pour promouvoir de tels investissements, il faut satisfaire à deux conditions : les pays en développement doivent avoir l'assurance que ces investissements seront liés organiquement à leur développement et qu'ils ne s'associeront pas à une tentative en vue d'obtenir une influence politique; d'autre part, les investisseurs ont besoin d'une sécurité juridique.

135. Il importe particulièrement de parvenir, à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, à un équilibre équitable des intérêts permettant l'exploitation des vastes possibilités économiques des océans en faveur du développement et de la croissance. Ce qui est en jeu, c'est l'utilisation des deux tiers de la surface du globe. Un règlement tenant compte équitablement de tous les intérêts est nécessaire, avant tout, pour l'exploitation des fonds marins. Ce règlement doit assurer à tous les Etats et à toutes les entreprises l'accès aux matières premières du fond des mers et créer, en même temps, une sécurité juridique sans laquelle aucun investissement à long terme ne sera possible.

136. Même s'il est essentiel que les pays industrialisés et les pays en développement créent les conditions économiques globales en vue d'un développement plus rapide et une croissance stable, l'importance des politiques nationales de développement économique ne s'en trouve pas pour autant diminuée. Les pays industrialisés se doivent de juguler l'inflation; ils doivent conserver l'énergie; ils doivent économiser les matières premières et empêcher le gaspillage; ils doivent aussi maîtriser le changement structurel qu'entraînent l'évolution économique mondiale et les progrès techniques. Tout cela exige un processus d'ajustements douloureux, et nous ne l'ignorons pas.

137. Les pays du tiers monde devront également entreprendre les ajustements nécessaires. De nouvelles stratégies de développement s'imposent si l'on veut que les masses pauvres puissent être associées au processus de développement. Dans les pays en développement, il est également nécessaire d'empêcher que l'économie et la société ne soient divisées, d'un côté, en un secteur moderne et prospère et, de l'autre, en un secteur traditionnel en stagnation. Il s'agit de créer des stratégies de développement visant à réaliser la croissance, non seulement au moyen d'un investissement massif mais également au moyen de la mobilisation de la main-d'œuvre humaine, et de donner aux millions de personnes sous-employées ou au chômage la possibilité d'utiliser leur énergie pour un emploi productif et la satisfaction de leurs besoins.

138. Une telle stratégie suppose, dans la plupart des pays en développement, le développement d'une agriculture ef-

ficace. Une agriculture en croissance rapide, étant donné la demande d'engrais, de machines agricoles et de produits de consommation, deviendra en même temps un moteur d'industrialisation.

139. Au lieu d'enclaves industrielles, il devrait y avoir une industrialisation faisant partie intégrante de l'économie des pays en développement intéressés. En même temps, l'industrialisation doit permettre aux pays en développement d'accroître leur capacité d'exportation sur une base élargie.

140. Seul le développement de l'agriculture peut préserver les pays du tiers monde de la crise alimentaire et les libérer de la nécessité d'importer des vivres. C'est le seul moyen de circonscrire le problème du chômage. Enfin, seule une stratégie qui relie la croissance et la justice sociale peut empêcher que le développement ne se transforme en malaise social et en chaos interne.

141. Un problème alarmant auquel nous faisons face est le nombre croissant d'exécutions qui ont lieu dans le monde, souvent pour des motifs politiques. La peine de mort devrait être limitée et, en fin de compte, supprimée, comme cela a été le cas dans mon pays il y a 30 ans après l'expérience amère de l'histoire. L'Assemblée générale, à sa prochaine session, devrait débattre de la peine de mort à titre prioritaire.

142. Il y a plus de 30 ans, l'Assemblée générale a proclamé la Déclaration universelle des droits de l'homme en tant que "l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations". On voit que nous sommes encore bien loin du but. Les droits de l'homme ne sont toujours pas une réalité dans le monde entier, ni les droits civils et politiques, ni les droits sociaux, économiques et culturels.

143. A l'Organisation des Nations Unies, nous avons mis en place des procédures et des institutions qui nous permettent de promouvoir activement la réalisation des droits de l'homme. Ces procédures sont encore faibles. Néanmoins, liées à la pression morale de l'opinion mondiale, elles ont déjà amené de nombreux pays à améliorer la situation.

144. Il nous faut renforcer et développer les institutions des Nations Unies pour la protection des droits de l'homme. Bien que des doutes soient encore exprimés quant à la création d'un tribunal des droits de l'homme aux Nations Unies, je suis persuadé que l'on se rendra compte à la longue que ce tribunal vise uniquement à sauvegarder les droits de l'homme et qu'il n'est pas dirigé contre un pays quelconque.

145. Le terrorisme international est un défi lancé à chacun de nous. Seule une action commune nous permettra de le relever.

146. Des mesures efficaces contre la prise d'otages sont parmi les instruments indispensables à la protection des droits de l'homme. C'est cette considération qui m'a amené à proposer à cette tribune, il y a trois ans, l'élaboration d'une convention contre la prise d'otages<sup>10</sup>. Cette proposition a été accueillie favorablement par l'Assemblée générale. Nous nous félicitons que le Comité spécial créé pour élaborer une convention ait achevé la rédaction du projet [voir A/34/39]. Nous espérons que l'Assemblée va l'adopter.

<sup>10</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes, point 123 de l'ordre du jour, document A/31/242.

147. L'avenir du monde a sa racine dans la conscience de l'homme, conscience qui est aujourd'hui pénétrée de la foi dans le droit inaliénable de la personne et dans le droit des nations à l'autodétermination. La volonté de la personne et des nations à affirmer ces droits est le moteur principal de notre époque. On ne peut l'arrêter, même par la force. Dans cette certitude, notre but doit être d'œuvrer de manière résolue mais pacifique pour l'affirmation des droits de l'homme et du droit à l'autodétermination.

148. Tous les hommes doivent pouvoir vivre en paix, à l'abri de la crainte, à l'abri de la faim et à l'abri de la misère.

149. M. WOJTASZEK (Pologne) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous présenter mes félicitations cordiales pour votre élection à la haute et responsable fonction de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Je le fais avec d'autant plus de satisfaction que vous êtes le représentant d'un pays dont nous connaissons et admirons le succès acquis dans le développement social et économique, d'un pays avec lequel la Pologne entretient une coopération mutuellement avantageuse et fructueuse. Nous sommes persuadés que vos talents diplomatiques bien connus et votre riche expérience internationale contribueront de façon essentielle au déroulement constructif de cette session.

150. Je voudrais exprimer nos remerciements et notre estime à M. Indalecio Liévano, président sortant de l'Assemblée générale, qui a dirigé avec tant de dévouement et d'efficacité les travaux de la précédente session.

151. Je désire aussi assurer le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, de notre haute estime traditionnelle et de notre soutien à ses efforts accrus dans la réalisation des buts de l'ONU.

152. Les événements importants, parfois dramatiques, de l'année écoulée n'ont pas arrêté les tendances à assurer une paix durable dans le monde, le progrès social et la création pour l'homme de conditions de vie dignes de lui. Cela donne à la Pologne et à tous les Etats auxquels est chère la cause de la paix des raisons de satisfaction et justifie l'espoir de progrès nouveaux dans la solution des problèmes clés du monde contemporain, ce à quoi la présente session de l'Assemblée générale devrait apporter une contribution essentielle.

153. Le bilan de l'année écoulée n'est cependant pas nettement positif. La tension s'est maintenue dans certaines régions, des guerres ont continué et de nouveaux conflits armés ont émergé à travers le monde. Cette tension, ces guerres et conflits proviennent du refus obstiné de reconnaître aux nations leurs droits légitimes; ils résultent de la politique d'agression, comme c'est le cas au Moyen-Orient et en Afrique du Sud, ou encore des aspirations hégémonistes d'une grande puissance asiatique de l'Extrême-Orient. On n'a pas non plus réussi à limiter de façon efficace la course aux armements. Les perturbations dans la situation économique globale, et surtout dans le domaine de l'énergie et des matières premières, ainsi que l'application du protectionnisme et d'autres obstacles au développement du commerce international, ont suscité l'inquiétude justifiée de nombreuses nations dans le monde.

154. Tout cela fait peser sur l'Organisation des Nations Unies des tâches difficiles et importantes. Il s'agit en premier lieu de résoudre de manière efficace les problèmes

litigieux et ceux du développement de la coopération internationale, car c'est la condition élémentaire du maintien et de l'affermissement de la paix mondiale. Je souligne cette question en tant que représentant de la nation qui, la première, il y a 40 ans, s'est opposée les armes à la main à l'agression du troisième Reich hitlérien. Dans un combat inégal, le peuple polonais a fait preuve d'un grand héroïsme et d'un grand esprit de sacrifice. Sous l'avalanche des forces ennemies, les villes tombaient, les divisions succombaient, des armées entières cessaient d'exister. Mais malgré l'inégalité des forces, le peuple polonais ne s'est jamais rendu. Bien au contraire, notre peuple, par sa résistance nationale, par sa lutte sur tous les fronts de la deuxième guerre mondiale, a apporté une importante contribution à la victoire de la coalition antinazie. Dans ce combat, il a subi des pertes énormes : six millions de tués et de massacrés, plus de 40 p. 100 du patrimoine national ruiné ou pillé. Le souvenir de ces victimes des tragiques expériences de la seconde guerre mondiale qui a englouti plus de 50 millions de vies humaines dans le monde entier reste toujours vif.

155. Tirant les justes conclusions de ces expériences tragiques, durant les 35 années de son existence, la République populaire de Pologne n'a pas ménagé ses efforts pour le développement pacifique de l'Europe et du monde, pour une compréhension plus profonde, pour le respect mutuel et l'amitié entre les peuples, conformément aux nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies, de cette organisation dont la Pologne est l'un des co-fondateurs. Ces nobles principes ont été exprimés également dans le "Message de la population polonaise aux nations et aux parlements du monde", adopté le 1<sup>er</sup> septembre de cette année. Le dirigeant de la nation polonaise, Edward Gierek, les a évoqués, constatant à cette occasion que :

"La paix est le droit suprême et le plus sacré de chaque homme et de toutes les nations. La paix, c'est le droit à la vie. Voilà la conclusion la plus importante que l'humanité devrait tirer des expériences de la dernière guerre, de toute son histoire".

156. C'est dans cet esprit que la Pologne a présenté à la trente-troisième session de l'Assemblée générale un projet de déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix<sup>11</sup>. Ce projet a reçu un appui universel. Je tiens à souligner avec satisfaction qu'au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis l'adoption, par l'Assemblée générale, de la Déclaration [résolution 33/173], celle-ci a trouvé un vif écho dans la communauté internationale, y compris auprès de la jeunesse, à laquelle elle s'adresse particulièrement. De nombreuses organisations internationales, comme l'UNESCO, organisations gouvernementales et non gouvernementales, ont fait leurs idées de cette déclaration. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier à nouveau toutes les délégations qui ont donné leur appui à notre initiative. Je voudrais également porter à la connaissance de tous les représentants que le Gouvernement de la République populaire de Pologne est en train d'élaborer un programme concret pour l'application de cette déclaration en Pologne — programme que nous présenterons en temps opportun à notre organisation.

157. Invoquant ces idéaux, le peuple polonais célèbre solennellement l'année de Janusz Korczak, inscrite au calendrier international des anniversaires de l'UNESCO, une année consacrée à la mémoire de ce grand penseur, mora-

<sup>11</sup> Voir document A/C.1/33/2.

liste, éducateur et homme de lettres qui a consacré et donné sa vie aux problèmes concernant les enfants et la jeunesse.

158. Sur l'initiative d'Edward Gierek, un institut à la mémoire de Janusz Korczak sera édifié à Varsovie. Cet institut servira à diffuser les idées qui ont été attestées par le sacrifice de sa vie, de même qu'il servira le bien-être de l'enfant et la cause de la paix. Nous aimerions que cet institut, de même que l'Association internationale Korczak qui vient d'être créée, puissent jouir, de la part de la communauté internationale, de la reconnaissance et de l'appui correspondant à leur valeur humaine.

159. Au cours de son pèlerinage mémorable en Pologne dans l'ancien camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, le pape Jean Paul II a évoqué les atrocités et l'absurdité de la guerre, qui méritent la plus sévère condamnation. Il s'est prononcé pour le droit de l'homme à vivre dans la paix, en soulignant que la responsabilité de la guerre revient non seulement à ceux qui la déclenchent mais également à ceux qui ne font pas tout ce qui est en leur pouvoir pour l'empêcher.

160. De même que l'action commune des grandes Puissances qui ont apporté une contribution décisive à la défaite du fascisme était indispensable à la victoire de la coalition anti-hitlérienne de la seconde guerre mondiale, de même la coopération des Puissances engagées, en vertu de la Charte des Nations Unies, à assurer la paix et la sécurité internationales, est aujourd'hui essentielle au progrès de la détente et du désarmement. Cela exige aussi la participation active des autres Etats à ces efforts et une action de leur part.

161. Ces idéaux et ces principes, dont est née la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, déterminent la politique active de la République populaire de Pologne pour le désarmement. En effet, nous estimons que parmi les tâches dont la réalisation a une importance fondamentale pour la paix mondiale, il y a celle de mettre un terme à la course aux armements. Son danger réside dans le fait qu'elle englobe de plus en plus d'Etats, qu'elle prend la forme d'une course technologique, qu'elle engage des ressources humaines toujours croissantes, qu'elle englutit des moyens matériels de plus en plus importants, et qu'en définitive elle n'accroît pas la sécurité mais y porte atteinte.

162. Empêcher la poursuite de cette course quantitative et qualitative aux armements devient un impératif urgent. Une responsabilité particulière revient aux grandes Puissances et aux autres Etats qui disposent d'un potentiel militaire et économique important.

163. Inspirée par le sentiment de coresponsabilité pour la paix internationale, la Pologne, aujourd'hui comme par le passé, s'attache à apporter sa contribution aux pourparlers sur le désarmement, présentant de son propre chef ou en commun avec ses alliés des initiatives constructives. La Déclaration du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie<sup>12</sup>, adoptée à Moscou le 23 novembre 1978, contient précisément une série importante de mesures pratiques de désarmement.

164. Nous exprimons notre satisfaction du fait qu'il existe déjà de nombreux mécanismes de pourparlers sur le désarmement auxquels participe un groupe important

d'Etats, et qu'un progrès marquant a été accompli sur certaines questions. Cela justifie la conviction que l'arrêt de la course aux armements est une tâche réelle; c'est par cela qu'il faut amorcer les réductions concrètes de forces armées et de l'armement. La bonne volonté, la confiance et l'action commune de tous les participants aux pourparlers, ainsi que le respect scrupuleux du principe de la sécurité égale pour tous les Etats, sont pour cela indispensables.

165. Ce principe devient aujourd'hui plus que jamais l'un des principes fondamentaux, non seulement dans les pourparlers de désarmement mais aussi dans le développement des relations internationales. Il devrait donc trouver une expression adéquate dans les documents de l'ONU qui définissent l'orientation essentielle de l'activité de notre organisation dans le domaine de la consolidation de la paix, de la sécurité internationale et du désarmement.

166. Le respect du principe de la sécurité égale des parties a permis la signature entre l'Union soviétique et les Etats-Unis de l'important accord sur la limitation des armes stratégiques offensives. Nous le considérons comme un événement politique de grande importance pour la paix mondiale et la politique de détente, comme un point de départ avantageux pour la continuation des pourparlers en vue de la limitation et de la réduction des armes nucléaires avec leur élimination en perspective. L'accord résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques est un exemple qui encourage la recherche de solutions réalistes, basées sur un compromis, aux autres problèmes du désarmement et aux problèmes politiques litigieux. La Pologne a accueilli favorablement cet accord, tout comme elle a salué la rencontre de Leonid Brejnev et de Jimmy Carter à Vienne. Elle espère que cet accord entrera bientôt en vigueur. Cela permettra d'ouvrir la troisième série de négociations au sujet d'un autre accord et, nous l'espérons, donnera une impulsion favorable aux autres négociations sur le désarmement.

167. Alors que les peuples attendent de nouveaux progrès dans la réduction des armements, y voyant l'espoir de solutions plus efficaces aux problèmes du développement économique et social, il est particulièrement important que les Etats renoncent à toute mesure qui pourrait contribuer à l'accroissement de la tension militaire et à l'intensification de la course aux armements, et de ce fait, aurait une influence négative sur les chances d'aboutir à des accords sur le désarmement. Cela concerne en premier lieu le non-développement et la non-introduction de nouveaux genres et systèmes d'armes de destruction massive, et surtout de l'arme à neutrons.

168. Une importance particulière revient aussi à la consolidation du régime de la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier dans le contexte des signes inquiétants qui témoignent des intentions de certains Etats d'obtenir ces armes ainsi que de leurs préparatifs en vue de créer le potentiel technologique nécessaire à cette fin. Nous estimons que la période qui nous sépare de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devrait être mise à profit pour poursuivre la consolidation du régime de la non-prolifération des armes nucléaires tout en développant une vaste coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

169. Nous estimons que l'élaboration d'un accord sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nu-

<sup>12</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1978*, document S/12939.

cléaires, conformément aux propositions présentées par l'Union soviétique<sup>13</sup>, aurait une grande importance, tant pour l'affermissement du régime de non-prolifération que dans le contexte plus général de la consolidation de la paix mondiale. De même nous nous prononçons fermement pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix dans les différentes parties du monde, question à laquelle nous avons consacré et consacrons toujours beaucoup d'attention.

170. Il est compréhensible que la Pologne, située au centre névralgique de l'Europe, manifeste un intérêt tout particulier pour les mesures à caractère régional. Avec ses alliés, la Pologne a présenté en mai dernier un certain nombre de propositions nouvelles, dont celle de convoquer, au niveau politique, une conférence de tous les Etats européens, des Etats-Unis et du Canada, en vue de réduire la confrontation militaire en Europe<sup>14</sup>. Nous constatons avec satisfaction que ces propositions ont suscité un large écho positif dans de nombreux pays d'Europe occidentale. Une certaine concordance d'intentions avec d'autres Etats, comme par exemple la proposition bien connue présentée par la France<sup>15</sup>, est une circonstance favorable à la réalisation de l'idée d'une telle conférence.

171. Il est évident, et personne ne le met en doute, que le processus de détente politique, s'il doit devenir un processus durable qui s'approfondit constamment et accroît la confiance entre les Etats, doit être complété par des progrès dans le domaine de la détente militaire. Dans ce processus, un rôle important doit revenir aux moyens de confiance conçus largement et allant au-delà du sens traditionnel de cette notion.

172. La mesure fondamentale d'instauration de la confiance, qui transcende les aspects militaires de cette notion, est l'application intégrale, dans l'esprit et dans la lettre, des accords internationaux conclus — tant bilatéraux que multilatéraux — qui enrichissent le droit international. Ce droit devrait être entièrement reflété dans la législation interne des pays signataires, afin de réaliser dans la pratique administrative les engagements résultant des accords internationaux conclus.

173. Nous nous prononçons également pour que les décisions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe soient incluses dans la législation interne des pays qui l'ont solennellement signé à Helsinki. Nous sommes convaincus que cet "acte de paix" particulier constitue une importante plate-forme européenne d'édification de la confiance qui devrait influencer plus largement sur la limitation des armements et accélérer la conclusion des accords de désarmement.

174. Nous attachons toujours une grande importance aux négociations de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale. De concert avec l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie et la République démocratique allemande, nous avons présenté plusieurs propositions de compromis qui, au cas où elles seraient adoptées, permettraient de faire sortir ces négociations de l'impasse. Nous attendons une réponse de nos partenaires occidentaux dans le même esprit constructif.

175. Je voudrais souligner l'importance particulière du projet de déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement [A/34/141/Add.1, annexe], qui a été présenté par notre voisin et ami de la République socialiste tchécoslovaque. Nous sommes persuadés que l'adoption d'une telle déclaration encouragerait les efforts de désarmement et accélérerait le progrès sur les divers plans des négociations dans ce domaine. Nous lui accordons notre plein appui.

176. L'intérêt de la paix mondiale, le souci d'assurer un avenir pacifique aux générations futures, le besoin d'aborder d'une façon plus efficace les problèmes globaux du développement économique et social, dont l'aide aux pays en développement, tout cela milite en faveur de l'intensification des négociations sur le désarmement, par le biais des canaux existants, par l'ouverture de nouvelles plates-formes, par la création d'un climat politique facilitant un accord. Voilà pourquoi la Pologne estime que les conditions mûrissent pour réunir la Conférence mondiale du désarmement. Elle se prononce donc pour sa convocation dans les plus brefs délais.

177. Nous sommes particulièrement heureux que le processus de la détente, en dépit d'actions diverses de la part des forces de la guerre froide et des forces réactionnaires, ait accompli de nouveaux progrès, surtout en Europe. La Pologne apporte sa contribution à ce développement positif de la situation. Les dernières visites et rencontres, au plus haut niveau, de la Pologne avec les Etats occidentaux, y compris la France, la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas, en témoignent. Nous voudrions que la rencontre de Madrid en 1980 soit entièrement conforme à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et notamment à sa déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants, et donne une nouvelle impulsion aux progrès de la politique de détente. Une tâche particulièrement importante est d'éviter la menace d'une nouvelle étape de la course aux armements que peuvent faire présager les plans de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord visant la modernisation et le développement surtout de l'arme nucléaire et des fusées. Il est également important d'entreprendre de nouveaux efforts en vue d'intensifier la coopération économique, scientifique et culturelle européenne. Cela concerne particulièrement les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement et des transports.

178. Veillant particulièrement à assurer le développement pacifique de l'Europe, nous pensons aussi à la signification de ces transformations positives pour le monde entier. Il est notoire que la paix et la détente sont indivisibles, et les transformations positives doivent englober toutes les régions du monde, revêtant un caractère durable et irréversible.

179. Nous sommes persuadés qu'une Europe en paix peut apporter une contribution constructive et digne d'elle à la consolidation de la sécurité et au développement de la coopération internationale. Le plus nous pourrions consolider la sécurité en Europe et approfondir la confiance entre l'Est et l'Ouest, plus grande sera cette contribution. L'impératif du moment doit donc être la recherche de l'édification d'un système efficace de sécurité en Europe, basé non pas sur l'équilibre de la peur ni sur l'existence de groupements opposés ayant des structures militaires et politiques développées, mais sur le respect des réalités politiques et territoriales existantes, sur la confiance mutuelle et le respect, de bonne foi, des intérêts et des intentions mutuelles.

<sup>13</sup> Voir document A/33/241.

<sup>14</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979*, document S/13344.

<sup>15</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 3<sup>e</sup> séance, par. 62.*



La vision d'une telle Europe, préférant l'unité à la division, devrait devenir, à notre avis et celui de nos alliés, le programme d'action des Etats européens.

180. Passant aux problèmes asiatiques, nous désirons, de cette tribune, exprimer notre chaleureuse sympathie au peuple vietnamien qui, au cours de sa longue lutte pour la libération nationale et sociale, a apporté une contribution importante au processus mondial de décolonisation et d'affirmation nationale.

181. Nous soutenons les efforts de la République socialiste du Viet Nam qui, repoussant l'agression et s'opposant à une pression extérieure constante, entreprend la grande et difficile tâche de reconstruction d'un pays détruit par des guerres longues et barbares. Le peuple vietnamien, par son héroïsme et ses souffrances, mérite notre compréhension, notre soutien et notre aide, tout comme les peuples du Laos et du Kampuchea.

182. Le peuple polonais est particulièrement bouleversé par l'étendue des malheurs et des crimes perpétrés par le régime Pol Pot contre le peuple kampuchéen. Nous associons la tragédie de ce peuple avec nos propres épreuves encore récentes, avec l'extermination massive de la population par l'envahisseur hitlérien. Voilà pourquoi nous considérons le renversement du régime de génocide de Pol Pot et la proclamation de la République populaire du Kampuchea comme des faits politiques de grande portée. Leur reconnaissance universelle constitue, à notre avis, une prémisses indispensable, favorisant la paix et la stabilisation en Asie du Sud-Est.

183. Nous regrettons qu'il n'y ait toujours pas de progrès dans le règlement pacifique et équitable du conflit du Moyen-Orient. L'accord séparatiste n'a pas rapproché ce règlement; au contraire, il a provoqué de nouvelles tensions et difficultés. Nous estimons que toutes les initiatives entreprises dans ce domaine doivent réellement tendre à une solution globale de ce problème, conformément aux exigences de sécurité de toutes les parties intéressées. Elles doivent surtout tenir compte des droits du peuple palestinien, y compris de son droit de créer son propre Etat indépendant. Ce droit, ainsi que la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine en tant qu'unique et authentique représentant du peuple palestinien, bénéficient sur le plan international d'un soutien et d'une reconnaissance toujours plus larges.

184. Nous soutenons pleinement les efforts des peuples du Zimbabwe et de la Namibie en vue d'obtenir une indépendance réelle, ainsi que leur position rejetant toutes tentatives de solutions factices qui visent en fait à la continuation du règne du néo-colonialisme et du racisme. Nous condamnons l'*apartheid* de la République de l'Afrique du Sud et sa politique menaçant l'indépendance des Etats africains. Nous soutenons les activités de l'Organisation de l'unité africaine en vue de l'élimination des séquelles de la domination impérialiste et coloniale et de la liquidation de l'*apartheid* et du racisme sous toutes ses formes.

185. Nous avons accueilli avec satisfaction l'annonce du renversement de la dictature brutale au Nicaragua. Nous saluons le peuple du Nicaragua et lui souhaitons le succès dans la reconstruction et le développement progressiste du pays.

186. Nous partageons pleinement les appréhensions causées à l'échelle internationale par les symptômes de politique de domination et d'hégémonisme. Nous accordons en conséquence notre appui à la proposition présentée avant-

hier [7<sup>e</sup> séance] par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, Andreï Gromyko, d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale une question intitulée "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales". La délégation polonaise est convaincue que le débat sur ce problème urgent et l'adoption d'une résolution appropriée constitueront un apport important à la lutte pour l'élimination des obstacles au processus de la détente et du renforcement de la paix sur la base de la souveraineté égale de tous les Etats.

187. La Pologne, en tant qu'Etat socialiste, fière de ses traditions de lutte — comme nous disons : "pour votre liberté et pour la nôtre" —, a toujours été et sera aux côtés des Etats et des peuples qui doivent encore lutter pour la liberté et l'indépendance, pour le droit à une existence nationale souveraine, pour l'indépendance économique et une juste place dans la famille des peuples du monde ayant des droits égaux, pour la justice sociale, pour les droits de l'homme, leur respect et leur développement réels. Fidèle à ces objectifs et idéaux, la Pologne, depuis 26 ans déjà, a envoyé maintes fois ses représentants politiques et militaires en mission de maintien de la paix dans différentes parties du monde. Je constate avec satisfaction que des Etats et des forces politiques toujours plus nombreux introduisent ces nobles objectifs dans leurs programmes d'activité. Les résultats de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à La Havane, entre autres, en témoignent. La Pologne a salué favorablement ces résultats, y voyant l'expression du rôle grandissant et constructif du mouvement des Etats non alignés.

188. Le problème de transformation des relations économiques préoccupe aujourd'hui vivement tous les Etats du monde, sans exception. Cela se reflète dans le débat général de cette session, ainsi que dans de nombreuses autres organisations internationales.

189. C'est un problème important et urgent, vu le fait que tous les pays du monde, bien qu'à des degrés différents, se heurtent à de multiples difficultés de croissance économique.

190. C'est en même temps un problème extrêmement complexe, car il s'agit en effet de briser les anciens principes injustes dans les relations économiques internationales, qui rendent difficiles à de nombreux Etats les transformations indispensables de leurs structures économiques. Nous pensons que dans ces conditions la voie permettant de reconstruire les relations économiques et de surmonter les difficultés actuelles passe avant tout par le développement de la coopération économique internationale dans tous les domaines, basée sur les principes d'égalité, de souveraineté, de non-discrimination et d'avantages mutuels. A notre avis, les recherches sur les tendances à long terme du développement économique des régions du monde peuvent jouer un rôle important dans cette œuvre. Ces recherches peuvent intégrer en une coopération harmonieuse les intérêts des régions du monde, aussi bien développées qu'en développement. Au cours de cette session, la délégation polonaise présentera à ce sujet un projet de résolution approprié<sup>16</sup>.

191. La Pologne comprend parfaitement bien et considère avec sympathie les espoirs que les pays en développement attachent au nouvel ordre économique international. Nous-mêmes, privés d'indépendance pendant de

<sup>16</sup> Distribué ultérieurement sous la cote A/C.2/34/L.16.

longues décennies, avons hérité d'une situation de sous-développement considérable. Il n'y a pas longtemps encore, nous avons, nous aussi, dû reconstruire notre pays après les destructions effroyables causées par la deuxième guerre mondiale. Nous attachons donc, nous aussi, une grande importance à la mise en œuvre des principes progressistes du nouvel ordre économique international et de l'assainissement de la situation économique globale, qui serviront à long terme les intérêts équitables de tous les pays. Une telle approche devrait se refléter dans la stratégie internationale du développement pour les années 80, stratégie à l'élaboration de laquelle la Pologne prend une part active.

192. Aujourd'hui, plus que jamais dans le passé, il faut une bonne dose d'imagination et de bonne volonté politique pour un effort solidaire de tous les Etats, visant à normaliser la situation économique mondiale. Cet effort solidaire doit englober tous les Etats. Pour qu'il soit efficace, il doit se baser sur l'appréciation réelle de la contribution que chaque Etat, compte tenu de son potentiel industriel, scientifique, technologique ou en matières premières, peut et doit apporter pour le bien de tous. Il va de soi que cette contribution doit être différente pour ceux qui, pendant des siècles, ont tiré des profits excessifs de l'exploitation et des relations économiques inégales avec d'autres pays, et différente aussi pour ceux qui, non seulement n'ont jamais exploité les autres, mais ont été eux-mêmes dans le passé victimes d'une exploitation économique étrangère ou dont les biens ont été dévastés par des guerres avec des effets biologiques et économiques qui se font bien souvent ressentir de nos jours encore.

193. Une telle approche faciliterait l'affermissement du principe de justice dans les relations économiques internationales.

194. Etant intégrée au système de l'économie mondiale, la Pologne ne peut pas ne pas ressentir ses inconvénients et tout particulièrement le protectionnisme, ainsi que d'autres formes de discrimination, la hausse inflationniste sur les marchés mondiaux des prix des matières premières, des combustibles et des produits finis qui nous sont nécessaires.

195. Nous recherchons activement les possibilités d'atténuer les phénomènes négatifs sur le marché mondial, dans les relations tant bilatérales que multilatérales. La coopération dans le cadre du Conseil d'aide économique mutuelle revêt pour nous une importance particulière. Nos efforts dans ce domaine vont de pair avec notre participation aux efforts mondiaux sur la base des principes que j'évoque.

196. Tout en réalisant l'idée d'association dans le développement, la Pologne a adopté dernièrement des programmes gouvernementaux visant à développer la coopération avec les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. Nous sommes disposés en particulier à poursuivre et à développer la coopération dans le domaine de l'utilisation de nos experts dans les pays en développement, ainsi que dans celui de la formation chez nous des étudiants et des spécialistes de ces pays. Nous soutenons pleinement les principes et les objectifs de la résolution 33/135 de l'Assemblée générale relative à l'accroissement du rôle des institutions spécialisées dans la formation de personnel qualifié pour les pays en développement et nous nous déclarons prêts à coopérer à leur application.

197. Nous développons constamment nos relations économiques avec les pays en développement. Nous avons aujourd'hui, avec bon nombre d'entre eux, des échanges commerciaux et une coopération industrielle intenses, ce qui apporte des avantages mutuels. Des formes nouvelles et diverses de coopération ont apparu, telles qu'entreprises communes, coopération scientifique et technique multiforme, élargissement de l'activité dans le domaine de la formation des cadres pour les besoins de l'économie nationale à différents niveaux d'instruction. Le manque de cadres constitue, on le sait, l'une des principales barrières que de nombreux pays en développement doivent surmonter pour pouvoir se développer.

198. Nous comprenons parfaitement que la majorité des pays en développement, parallèlement à la mobilisation de leurs propres forces, qui constitue la base du développement, ont besoin d'aide extérieure. Il s'agit notamment du groupe des Etats ayant le revenu national le plus bas. La Pologne entreprend des efforts concrets dans ce domaine, dans la mesure de ses possibilités et en accord avec notre système de coopération économique avec l'étranger, dans lequel nous accordons beaucoup d'attention à la coopération scientifique et technique. C'est pourquoi nous sommes favorables aux objectifs définis par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Vienne. Afin de trouver des solutions technologiques nouvelles et efficaces, visant à économiser l'énergie, à exploiter de manière plus rationnelle les ressources en charbon, et à rechercher de nouvelles sources d'énergie de remplacement, il est nécessaire d'avoir un libre échange d'informations scientifiques et d'unir les efforts créateurs de tous les Etats.

199. Nous rejetons les visions pessimistes ou catastrophiques du monde de demain. Un développement économique harmonieux du monde est possible. Pour cela, il faut continuer à développer la coopération économique internationale. Nous estimons qu'en Europe également il existe des possibilités d'intensifier la coopération économique en utilisant davantage cet instrument si important qu'est la CEE.

200. L'expérience de nombreux pays, et en particulier des pays en développement, montre qu'une croissance économique appropriée dépend des facteurs sociaux. C'est pourquoi, de l'avis de la délégation polonaise et en conformité avec le projet de résolution que nous avons proposé, il faut accorder plus d'attention aux problèmes sociaux au cours des préparatifs de la troisième Décennie du développement. Il s'agit là de questions essentielles ayant des répercussions sur les conditions de vie de l'homme et sur sa dignité, telles que le partage équitable du revenu national, la garantie d'un accès universel à l'instruction et aux soins médicaux, l'assurance de droits égaux pour les femmes, la protection de l'enfant.

201. La célébration de l'Année internationale de l'enfant qui, en Pologne, a été marquée par l'inauguration à Varsovie du Centre de la santé de l'enfant — monument — symbole dédié à la mémoire des enfants victimes de la seconde guerre mondiale — devrait contribuer à accélérer les travaux relatifs au projet de convention internationale sur les droits de l'enfant, présenté par la Pologne.

202. Nous attachons une grande importance à la création de conditions de vie et de développement, les meilleures possibles, pour la cellule sociale de base qu'est la famille. Ce souci s'exprime par la création et les activités du

Conseil pour les questions de la famille, organe gouvernemental spécial auprès du Conseil des ministres de la République populaire de Pologne.

203. De ce que j'ai eu l'occasion de dire ici, et des autres interventions faites à cette tribune, on peut tirer cette simple conclusion : nous avons à vivre dans un monde plein de problèmes difficiles, certes, mais en même temps plein d'espoirs et de perspectives. Nous sommes venus ici, comme chaque année, non seulement pour faire le bilan des problèmes difficiles mais, avant tout, pour résoudre ces problèmes par des efforts communs, les résoudre de manière équitable et constructive, ayant en vue un avenir meilleur pour l'humanité.

204. Je me suis permis de commencer mon discours en évoquant le sinistre événement que fut, il y a 40 ans, le déclenchement de la seconde guerre mondiale. Pour terminer, je voudrais exprimer la conviction que depuis lors le monde est devenu meilleur et plus sûr. Ne ménageons aucun effort pour que cette évolution favorable continue et s'approfondisse, au nom de la paix, du progrès et de la prospérité de tous les peuples ! C'est dans cet esprit que la délégation de la République populaire de Pologne voudrait œuvrer au cours de la présente session.

205. M. HAN NIANLONG (Chine) [*traduction du chinois*] : Monsieur le Président, tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Je forme le vœu sincère que, sous votre présidence, les travaux de la présente session soient couronnés de résultats positifs.

206. A cette occasion, je tiens également à exprimer, au nom de la délégation chinoise, mes chaleureux souhaits de bienvenue à Sainte-Lucie pour son admission à l'ONU. Nous sommes convaincus qu'elle apportera sa contribution aux affaires internationales et aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

207. La présente session de l'Assemblée générale est la dernière des années 70. Nous allons bientôt franchir le seuil des années 80. En évoquant le passé et en portant notre regard sur l'avenir, nous nous sentons encouragés et nous nous rendons compte de l'importance des responsabilités que nous assumons.

208. Les 10 années passées sont hors du commun. Le développement continu du tiers monde et la croissance de sa force marquent un changement important intervenu dans la situation internationale au cours de cette décennie. A la suite d'un combat prolongé, un certain nombre de nations opprimées ont accédé à leur tour à l'indépendance. Les peuples de ces nouveaux Etats s'opposent résolument à l'agression et à l'intervention étrangères et défendent fermement leur indépendance nationale et leur souveraineté d'Etat. Ils se veulent complètement indépendants sur le plan politique; de plus, ils affirment leur volonté d'en finir avec la dépendance et le retard de leur pays sur le plan économique. Ils travaillent de leur mieux à développer leur économie nationale et à entreprendre l'édification de leur pays, enregistrant dans ces domaines des succès remarquables. Ils coordonnent leurs efforts, intensifient leur coopération et œuvrent sans relâche pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Par ailleurs, ils mènent une lutte d'envergure contre la course aux armements toujours plus acharnée entre les grandes Puissances, contre la politique d'agression et de guerre de l'impérialisme et de l'hégémonisme et pour la sauvegarde de la paix mondiale, apportant par là une contribution de poids à cet égard.

Les pays du tiers monde resserrent leur union, combattent avec persévérance et jouent un rôle grandissant sur le plan international. Ils sont devenus une force d'importance capitale dans l'arène politique mondiale. La physionomie des Nations Unies a elle aussi connu des changements considérables. Une ou deux grandes puissances n'arriveront jamais à disposer à leur guise du destin du monde.

209. Pendant que les peuples des pays du tiers monde gagnent chaque jour en conscience et en force, l'Europe occidentale, le Japon et les pays développés d'autres régions, face à la menace d'agression et d'expansion de l'hégémonisme, redoublent de vigilance, affermissent leur union et renforcent leur potentiel de défense pour sauvegarder leur souveraineté et leur sécurité nationales. Ils exercent également une influence positive sur la défense de la paix et de la sécurité mondiales, de même que sur l'évolution de la situation internationale dans un sens favorable.

210. Néanmoins, nous ne devons absolument pas négliger l'aspect préoccupant de l'évolution de la situation. Au cours des 10 dernières années, la rivalité toujours plus acharnée des deux superpuissances a provoqué des bouleversements constants dans la conjoncture internationale. En particulier, la superpuissance tard venue se montre plus menaçante et son caractère agressif et aventureux s'accroît sensiblement. En arborant l'enseigne du "désarmement" et de la "détente", elle intensifie frénétiquement l'expansion de ses armements à un rythme jamais atteint et à une échelle sans égale. Qu'il s'agisse des armes nucléaires ou des armes de type classique, que ce soit sur terre, sur mer ou dans les airs, elle s'évertue à s'assurer une suprématie écrasante. Tablant sur son potentiel militaire rapidement gonflé, elle poursuit une "stratégie offensive" sur tout le globe. Toujours plus fréquemment, elle utilise des agents, racole des mercenaires, et incite sans scrupules à l'agression armée et au déclenchement de coups d'Etat militaires dans d'autres pays. Pour encercler l'Europe, contrôler par tous les moyens les voies de passage stratégiques, s'emparer des ressources stratégiques et accélérer l'application de sa politique d'expansion et le déploiement de ses dispositifs stratégiques en vue de l'hégémonie planétaire, elle pointe de plus en plus le fer de lance de son agression sur l'Afrique, le Moyen-Orient, la région du Golfe et le Sud-Est asiatique. Des faits multiples montrent que cette superpuissance tard venue est la source principale de la menace qui pèse actuellement sur la paix et la sécurité mondiales, et qu'elle constitue le foyer le plus dangereux d'une nouvelle guerre mondiale. Devant cette dure réalité, un nombre croissant de gens parlent des années 80 comme devant être plus agitées encore et de l'éventualité de l'éclatement d'une nouvelle guerre mondiale. Leurs remarques ne sont pas sans fondement.

211. Cette superpuissance qui poursuit partout une politique hégémoniste a maintenant le front de proposer du haut de cette tribune l'inscription d'une question intitulée "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales". Il est évident que ce n'est là que sa tactique maladroite habituelle qui consiste de la part du voleur à crier "au voleur" pour tromper les gens et qui essaie de poursuivre son hégémonie, constamment et sans scrupule, sous le camouflage de l'opposition à l'hégémonisme. Mais le terme "hégémonisme" a sa propre signification qui n'admet pas d'interprétation arbitraire. Dans le monde d'aujourd'hui, il est un fait objectif bien connu : qui poursuit l'hégémonisme ? et qui s'y oppose ? Aucun terme fallacieux ne peut changer ce fait.

212. Nous sommes optimistes pour l'avenir de l'humanité. Les années 80 nous lancent un nouveau défi, en même temps qu'elles nous inspirent de nouveaux espoirs. Nous sommes convaincus qu'en définitive le peuple est maître de son destin. L'expérience historique nous enseigne qu'il faut voir la réalité en face, mais ce qui est plus important, c'est de la transformer. Et la réalité inexorable nous apprend que l'hégémonisme, c'est l'agression, c'est la guerre. La paix ne vient pas d'elle-même, ni ne se quémande. La paix se gagne uniquement par la lutte et se maintient seulement par l'action. Combattre l'hégémonisme et défendre la paix mondiale, voilà les deux volets d'une même chose. Nous avons la certitude que les pays et les peuples épris de paix dans le monde entier remporteront victoire sur victoire dans la juste cause de la sauvegarde de la paix mondiale, tant qu'ils s'uniront, s'opposeront fermement par une lutte ardue et un travail efficace à l'hégémonisme et qu'ils bouleverseront son dispositif stratégique. L'avenir de l'humanité et du monde est radieux.

213. Le mouvement des non-alignés, qui repose sur de vastes assises, constitue aujourd'hui une force importante dans l'arène internationale. Au terme d'une lutte aiguë et complexe et grâce aux efforts conjugués de la plupart des pays membres, la récente sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a déjoué les manœuvres de scission et de sape. Elle a maintenu les principes fondamentaux du mouvement et préservé son unité. Il s'agit là de succès significatifs qu'a remportés le mouvement des non-alignés dans sa marche sur une voie hérissée de difficultés. Au cours des dernières années, la superpuissance qui se dit l'"alliée naturelle" du mouvement des non-alignés s'est évertuée, en se servant de ses agents et en s'appuyant sur la collaboration de ces derniers, à entraîner ce mouvement dans l'orbite de sa stratégie globale. Leurs agissements, impopulaires et maladroits, n'ont fait qu'amener les nombreux pays non alignés à mieux discerner leur vrai visage.

214. La Chine a toujours apprécié hautement les principes d'indépendance, d'autonomie et de refus des blocs du mouvement des non-alignés et appuyé indéfectiblement la juste position de ce mouvement consistant à combattre l'impérialisme, le colonialisme, de même que la domination étrangère et l'hégémonie sous toutes leurs formes. Le Gouvernement et le peuple chinois souhaitent sincèrement voir les pays non alignés resserrer leurs rangs, se concerter et éliminer les ingérences extérieures, de sorte que leur mouvement joue un rôle croissant dans la lutte pour la sauvegarde de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, pour le développement de l'économie et de la culture nationales, pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international et pour la paix mondiale.

215. L'Indochine est l'un des points chauds de l'actuelle tension mondiale, qui préoccupe vivement et inquiète profondément la communauté internationale.

216. Comme tout le monde le sait, le problème clef de la situation en Indochine, c'est l'agression barbare dont le Kampuchea est victime. Vers la fin de l'année dernière, le Viet Nam a déclenché sans vergogne une invasion armée contre le Kampuchea démocratique, Etat souverain, occupé par la force de vastes étendues de son territoire et mis sur pied un régime fantoche, faisant subir à ce pays des dévastations sans précédent. Cette agression flagrante perpétrée par le Viet Nam non seulement va à l'encontre du

désir du peuple vietnamien de se rétablir après la guerre et de s'adonner à l'édification dans un climat de paix, mais encore constitue une grave atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Kampuchea, une menace directe pour la paix et la sécurité des pays du Sud-Est asiatique, une violation brutale de la Charte des Nations Unies et des normes fondamentales du droit international. Au début de cette année, le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est réuni d'urgence au sujet de cette grave situation<sup>17</sup>. Au cours des réunions, les pays membres, dans leur écrasante majorité, ont condamné avec véhémence les actes d'agression du Viet Nam et exigé le départ immédiat des troupes étrangères du Kampuchea. C'est seulement à cause de l'usage arbitraire du droit de veto par un de ses membres permanents que le Conseil de sécurité n'a pu adopter de résolution en la matière ni prendre de mesures efficaces. Plus d'un semestre s'est écoulé depuis lors, mais le Viet Nam, loin d'arrêter son agression contre le Kampuchea, y dépêche des renforts, accélère le déploiement de ses dispositifs de guerre et prépare le déclenchement d'une nouvelle offensive d'envergure pendant la saison sèche, dans la tentative d'annihiler d'un seul coup les forces armées patriotiques du Kampuchea et, partant, de faire planer une menace pressante sur l'ensemble de la région du Sud-Est asiatique. Les malheurs que subit aujourd'hui le peuple du Kampuchea pourraient bien s'abattre demain sur les peuples des autres pays. De nos jours, peut-on tolérer que cette politique du plus fort sévisse sans frein ? Nous nous réjouissons de constater que le Gouvernement du Kampuchea démocratique est en train de dresser le bilan de ses expériences et de rajuster sa politique. Il rassemble, sur une vaste échelle, toutes les forces patriotiques sous le drapeau de la grande union nationale patriotique et démocratique, et engage une lutte héroïque pour bouter hors du Kampuchea tous les envahisseurs vietnamiens. L'expérience historique a maintes fois prouvé et continuera de prouver qu'une nation victime de l'agression et de l'oppression étrangères ne saurait jamais être domptée et que sa juste lutte contre la domination étrangère triomphera à coup sûr.

217. Il convient d'indiquer ceci : le soi-disant régime Heng Samrin est un véritable régime fantoche mis en place par les agresseurs vietnamiens à la pointe de la baïonnette. Se mettant au service de ces derniers, il réprime cruellement le peuple du Kampuchea. Il est naturel qu'un tel régime soit rejeté par le peuple du Kampuchea et condamné par les peuples du Sud-Est asiatique ainsi que par l'opinion internationale. Quant au Gouvernement du Kampuchea démocratique, qui porte haut levée la bannière de l'indépendance nationale, et persiste dans la guerre pour le salut national, il est l'unique représentant légal du peuple du Kampuchea. Le Kampuchea démocratique est un Etat Membre de l'ONU. Soutenir et défendre les droits légaux du Kampuchea démocratique correspond parfaitement aux stipulations de la Charte de l'ONU. Et sauvegarder les buts et principes de l'ONU est un devoir solennel auquel chaque Etat Membre ne doit se soustraire. La récente décision de l'Assemblée générale sur l'acceptation des pouvoirs de la délégation du Kampuchea démocratique [4<sup>e</sup> séance] exprime la juste position que la communauté internationale a prise à l'encontre de l'agression armée étrangère et prouve encore une fois que l'agression contre le Kampuchea démocratique par le Viet Nam et son maître caché derrière lui est extrêmement impopulaire.

<sup>17</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, 2108<sup>e</sup> à 2112<sup>e</sup>, 2114<sup>e</sup> à 2118<sup>e</sup>, et 2129<sup>e</sup> séances.



218. Tout en pratiquant l'agression et l'expansion à l'étranger, le Viet Nam poursuit, à l'intérieur du pays, une politique d'extermination raciale, d'où le drame des réfugiés indochinois, qui frappe de stupéfaction le monde entier. Depuis plus d'un an, près d'un million d'habitants innocents, partout persécutés et refoulés de force par les autorités vietnamiennes, ont dû abandonner leurs foyers et prendre le chemin de l'exil; d'innombrables réfugiés ont péri en mer ou laissé leurs dépouilles en rase campagne. Scènes d'atrocités et de malheurs rarement vues depuis la seconde guerre mondiale ! Cette opération entreprise par les autorités vietnamiennes a, d'une part, bafoué les principes élémentaires de l'humanité, et d'autre part, entraîné de lourdes charges financières et de graves problèmes sociaux pour la région du Sud-Est asiatique, compromettant la tranquillité et la stabilité dans les pays de la région. A la conférence internationale sur le problème des réfugiés indochinois, tenue en juillet dernier<sup>18</sup>, le Viet Nam, sous la pression de l'opinion mondiale, a pris, du bout des lèvres, l'engagement de contrôler l'exode des réfugiés. Mais en réalité, il continue à persécuter et à expatrier ces réfugiés. Selon nous, le point clef du règlement du problème des réfugiés indochinois réside dans le fait que le Viet Nam doit radicalement changer sa politique réactionnaire consistant à persécuter et à expatrier avec cruauté les réfugiés. Ce drame humain se prolongera, si l'on n'entreprend pas de régler le problème à la racine.

219. La dégradation de la situation indochinoise jusqu'au point où elle en est aujourd'hui a une source profonde. Elle résulte précisément de la politique d'agression et d'expansion poursuivie par les hégémonistes, grands et petits. Personne n'ignore que le peuple vietnamien, conduit par le président Ho Chi Minh, a mené une longue lutte vaillante pour la conquête de la libération nationale et la sauvegarde de l'indépendance du pays, ce qui lui a valu l'éloge et l'admiration des peuples de partout. Or, après le décès du président Ho Chi Minh, les autorités vietnamiennes ont trahi progressivement la ligne définie par lui et mis en œuvre, avec un zèle redoublé, une politique d'expansion à l'étranger. Tablant sur l'appui de l'Union soviétique, elles ont soumis des pays voisins faibles à l'agression armée et à l'occupation militaire, dans la tentative de réaliser leur rêve chimérique de s'assurer l'hégémonie régionale par l'établissement d'une "fédération indochinoise" placée totalement sous leur domination. Mettant à profit les visées expansionnistes des autorités vietnamiennes, l'Union soviétique, quant à elle, prend le Viet Nam et l'Indochine comme ses "bases stratégiques" au Sud-Est asiatique. Elle cherche, en se servant du Viet Nam, à exercer sa mainmise sur l'Asie du Sud-Est et, partant, à dresser un "système de sécurité collective en Asie" lui permettant de relier ses dispositifs stratégiques dans le Pacifique et dans l'océan Indien. On voit toujours plus clairement que l'invasion et le contrôle perpétrés par le Viet Nam à l'encontre de pays voisins ne sont nullement un problème local, mais une composante importante de l'effort de l'Union soviétique pour échafauder un "système de sécurité collective en Asie" ainsi que de sa stratégie tendant à s'assurer l'hégémonie mondiale.

220. De plus, on sait fort bien que, durant la lutte menée par le peuple vietnamien pour l'indépendance et la libération, le Gouvernement et le peuple chinois sont restés inébranlablement à ses côtés, en lui accordant de leur mieux aide et soutien et en partageant heur et malheur avec lui. Dans

leur lutte commune de longue haleine, les deux peuples ont noué entre eux une profonde amitié révolutionnaire. C'est seulement parce qu'elle n'approuve pas la politique d'agression et d'expansion appliquée par les autorités vietnamiennes actuelles que la Chine se voit considérée par celles-ci comme leur ennemi. Les autorités vietnamiennes ont lancé une campagne frénétique d'opposition et d'hostilité à la Chine et poussé l'impudence jusqu'à entreprendre sans cesse des actes de provocation armée et d'intrusion dans les régions frontalières chinoises, contraignant la partie chinoise à engager, en état de légitime défense, une riposte qui s'imposait. Notre action était juste, elle a rabattu l'arrogance des agresseurs expansionnistes et contribué en outre au maintien de la paix et de la sécurité au Sud-Est asiatique et dans le monde.

221. Les trois Etats d'Indochine sont de proches voisins de la Chine. Le Gouvernement et le peuple chinois ont immuablement appuyé la juste lutte des peuples de ces pays pour la conquête et la sauvegarde de l'indépendance nationale ainsi que pour l'édification nationale. Face à l'aggravation continue de la situation en Indochine, ils ne peuvent pas ne pas éprouver une sérieuse préoccupation. Nous estimons qu'il incombe à l'ONU la responsabilité impérative de prendre des mesures efficaces, afin d'obliger d'abord le Viet Nam à retirer totalement et immédiatement ses troupes du Kampuchea et à cesser son invasion et son occupation militaires du Kampuchea et, partant, de trancher les autres problèmes qui s'y rapportent. Sur proposition des cinq pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies examinera le problème de la situation au Kampuchea. Nous affirmons notre soutien résolu à la juste demande de l'Association et de tous les autres pays épris de justice, à savoir que toutes les troupes étrangères doivent évacuer sans tarder le territoire du Kampuchea. C'est là la clef de la solution du problème indochinois. Ce problème doit être résolu par les peuples des pays d'Indochine eux-mêmes dans le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces pays, et à l'abri de toute ingérence des forces extérieures.

222. La réunification pacifique de la Corée revêt une grande importance pour la paix dans la région d'Asie orientale et du Pacifique. Le Gouvernement et le peuple chinois soutiennent fermement le peuple coréen dans sa cause sacrée de la réunification indépendante et pacifique du pays et s'opposent résolument aux tentatives de créer "deux Corée" et de perpétuer la division de la Corée. La résolution sur la promotion de la réunification indépendante et pacifique de la Corée, adoptée à la trentième session de l'Assemblée générale de l'ONU [résolution 3390 (XXX)], doit être scrupuleusement mise en application; les Etats-Unis doivent retirer totalement leurs troupes et leurs équipements militaires de la Corée du Sud et cesser de fournir l'aide militaire à cette dernière; le "Commandement des Nations Unies" doit être dissous. Tout cela favorisera le maintien de la paix dans la péninsule coréenne et la réalisation de la réunification indépendante et pacifique de la Corée. Nous estimons que la proposition avancée par la République populaire démocratique de Corée concernant l'ouverture de négociations entre elle et les Etats-Unis et la conclusion d'un accord de paix en remplacement de l'accord d'armistice est raisonnable et doit rencontrer un écho favorable. Quant à la discussion du problème de la réunification de la Corée par voie d'un dialogue entre le Nord et le Sud, elle est uniquement une affaire du peuple coréen, dans laquelle aucune force étrangère ne

<sup>18</sup> Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979.

doit intervenir. Nous soutenons les trois principes et le programme en cinq points formulés par le président Kim Il Sung pour le règlement du problème coréen, appuyons le dialogue entre le Nord et le Sud, et espérons que ce dialogue débouchera sur des résultats positifs.

223. A l'heure actuelle, les peuples du monde suivent avec préoccupation la situation au Moyen-Orient. L'évolution des événements dans cette région depuis la trente-troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU prouve que la dispute des superpuissances pour les ressources pétrolières et les points d'importance stratégique ainsi que la politique expansionniste d'Israël demeurent le nœud du problème du Moyen-Orient. Jusqu'aujourd'hui, une superpuissance persiste dans sa position consistant à protéger Israël; et l'autre superpuissance s'empresse de saisir toutes les occasions possibles pour pratiquer avec zèle l'infiltration et l'expansion, désagréger la solidarité arabe et saboter la stabilité et la paix au Moyen-Orient. Les autorités israéliennes s'obstinent toujours à faire obstacle et à s'opposer à la solution globale du problème du Moyen-Orient. Dans le même temps, elles lancent sans cesse des attaques militaires dans le Sud-Liban et se livrent à de nouvelles menaces et provocations de guerre contre les peuples des pays arabes et de Palestine. Il reste encore un long chemin à parcourir avant de trouver une solution complète et équitable au problème du Moyen-Orient.

224. Ces derniers temps, un nombre croissant de pays et l'opinion mondiale ont reconnu qu'il faut respecter les intérêts de la nation arabe et les droits nationaux du peuple palestinien si l'on veut maintenir la stabilité et la paix au Moyen-Orient. C'est là une vérité et une tendance générale. Il est à noter que le raffermissement actuel de cette tendance résulte de la juste lutte de longue haleine que les peuples des pays arabes et de Palestine ont menée avec persistance. La réalisation définitive de l'aspiration nationale et des objectifs des peuples arabes dépend essentiellement de la ferme cohésion et de la lutte persévérante des peuples des pays arabes et de Palestine. Cependant, l'Organisation des Nations Unies doit également jouer le rôle qui lui revient pour promouvoir le règlement de la question du Moyen-Orient.

225. Nous tenons à réaffirmer, à cette occasion, que le Gouvernement et le peuple chinois apportent invariablement leur appui à la juste lutte des peuples des pays arabes et de Palestine. Nous condamnons avec force l'expansion et la rivalité des superpuissances au Moyen-Orient. Nous nous opposons énergiquement à leurs sinistres tentatives de semer la discorde entre les Etats arabes; nous stigmatisons sévèrement l'attitude insolente d'Israël qui entrave le règlement global de la question du Moyen-Orient. Les terres arabes occupées doivent être recouvrées; les droits nationaux du peuple palestinien, y compris ceux de réintégrer ses foyers et d'établir son propre Etat, doivent être réalisés. Nous souhaitons sincèrement que les diverses parties de la nation arabe fassent preuve de compréhension réciproque, restaurent leur solidarité et œuvrent en commun pour hâter la victoire.

226. Les peuples africains réclament toujours plus énergiquement qu'il soit mis fin à la domination raciste et au système d'*apartheid* en Afrique australe. Au cours de l'année écoulée, la lutte libératrice des peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Azanie, grâce à l'appui des autres peuples d'Afrique et de ceux du monde entier, a connu de nouveaux développements, assenant des coups de plus en plus violents aux forces racistes en Afrique du Sud et en Rho-

désie. Celles-ci, se débattant désespérément, ont renforcé, sur le plan intérieur, la répression militaire fasciste, et perpétré sur le plan extérieur des incursions armées dans des pays voisins africains et recouru continuellement à des manœuvres politiques, dans le dessein de prolonger, sous des formes déguisées, la domination raciste et de maintenir leurs intérêts acquis.

*M. Shahi (Pakistan), vice-président, prend la présidence.*

227. Ces dernières années, il a été lancé dans le monde diverses initiatives et propositions pour résoudre le problème de l'indépendance du Zimbabwe et de la Namibie par voie de négociations. Beaucoup de pays africains ont fourni des efforts importants à cet égard, ce qui leur a valu la sympathie et l'appui de la communauté internationale. Mais, à cause de la position obstinée des forces racistes, ces négociations n'ont enregistré aucun progrès substantiel. Les faits montrent pleinement que le régime raciste en Afrique du Sud et les forces racistes en Rhodésie constituent l'obstacle fondamental qui empêche depuis toujours de trouver une solution au problème du Zimbabwe et à celui de la Namibie. Les pays attachés à la justice doivent exercer une pression effective sur les racistes et appuyer activement la lutte de libération des peuples d'Afrique australe. Le fait de mettre, au plus tôt, un terme à la domination raciste au Zimbabwe et en Namibie, et de réaliser une indépendance fondée sur le véritable gouvernement de la majorité, contribuera à stabiliser la situation en Afrique australe, à repousser les immixtions et les ingérences des forces extérieures ainsi qu'à promouvoir davantage la lutte contre l'*apartheid* et la discrimination raciale en Afrique du Sud. Le Gouvernement et le peuple chinois, tout comme par le passé, soutiendront résolument la juste lutte des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie. La situation internationale actuelle est très favorable à la lutte libératrice en Afrique australe. Les peuples d'Afrique australe traversent encore des difficultés et des vicissitudes dans leur marche en avant, mais tant qu'ils resteront unis, persévéreront dans le combat et se tiendront vigilants vis-à-vis des perturbations et du sabotage de la part de forces extérieures, ils sauront, avec le soutien des pays et des peuples africains, ainsi qu'avec celui des autres pays et des autres peuples épris de justice, triompher des agissements pervers des forces racistes en Afrique du Sud et en Rhodésie, et acquérir la libération totale de tout le continent africain.

228. Nous sommes heureux de constater que, depuis la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement et tenue l'année dernière, le rôle de l'ONU et de nombreux pays, moyens et petits, dans la lutte pour un désarmement réel a été renforcé. Cette année, l'ONU a successivement convoqué une série de réunions, telles que la première session de la Commission du désarmement et la réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, et adopté des résolutions pertinentes. La tenue de ces réunions témoigne du vif mécontentement de tous les pays attachés à la paix face à l'expansion des armements et des préparatifs de guerre entrepris par les superpuissances, en même temps qu'elle dénote que le contrôle des mécanismes du désarmement par quelques pays est en voie d'effritement. Cela revêt, sans aucun doute, une signification positive. La délégation chinoise a pris une part active à ces réunions et a présenté des documents, dont la proposition sur les éléments du programme global de désarmement<sup>19</sup>. Nous estimons invariablement que tous les pays, grands ou petits, forts ou

<sup>19</sup> Voir document A/CN.10/5.

faibles, dotés ou non d'armes nucléaires, ont le droit de participer, sur une base d'égalité totale, à l'examen et au règlement du problème du désarmement; il n'est plus permis, à personne, d'utiliser l'ONU comme une enceinte pour chanter les louanges de certaines négociations bilatérales, ni de faire des mécanismes du désarmement un instrument à manier à loisir.

229. Le désarmement nucléaire est un problème qui suscite une profonde préoccupation. Nous avons toujours soutenu que l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires constituent la voie fondamentale menant à la réalisation du désarmement nucléaire et à l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire. En attendant, tous les pays nucléaires doivent prendre l'engagement de n'employer ni de menacer d'employer les armes nucléaires contre les pays non nucléaires ou les zones exemptes d'armes nucléaires. Quant à savoir comment mettre en œuvre des mesures concrètes relatives au désarmement nucléaire, la nécessité s'impose, comme l'ont indiqué à juste titre les représentants de nombreux pays, de suivre cet important principe : les deux superpuissances, dotées des plus grandes panoplies nucléaires, doivent procéder les premières au désarmement nucléaire.

230. Lorsque des progrès importants auront été accomplis à cet égard, les autres Etats nucléaires réduiront, avec elles, leurs armements nucléaires dans une proportion raisonnable, et ce jusqu'à la destruction totale et définitive des armes nucléaires. Nous pensons que ce principe est équitable et raisonnable. Mais ceux qui se cramponnent à leur supériorité nucléaire et recherchent avec zèle une position de suzerain nucléaire s'opposent obstinément à ce principe. Ils prêchent fanatiquement que tous les pays nucléaires doivent réduire "simultanément" leurs armements de la même quantité et de la même qualité. C'est manifestement un subterfuge démagogique. Les superpuissances possèdent une énorme supériorité nucléaire, disposent d'une grande quantité d'armes nucléaires et peuvent à tout moment déclencher une guerre nucléaire. Est-il alors concevable que notre monde puisse se trouver plus en sûreté avec un programme de désarmement nucléaire qui ne change pas cet état de fait ? De toute évidence, seule la réalisation d'un désarmement nucléaire réel pourra contribuer à la sécurité internationale, et un tel désarmement nucléaire doit commencer par une réduction considérable des arsenaux nucléaires des superpuissances. La signature par l'Union soviétique et les Etats-Unis, l'accord résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, n'a pas prescrit une diminution sensible de la quantité d'armes stratégiques, et encore moins imposé des restrictions substantielles à leur qualité. Il est donc dans l'ordre des choses de souligner avec acuité que ces accords n'ont rien à voir avec le désarmement réel. Nous espérons que l'Union soviétique et les Etats-Unis prendront des mesures effectives en vue de procéder, comme le leur demandent de nombreux pays, à un désarmement nucléaire réel.

231. La réduction des armes classiques est un autre problème auquel on doit accorder de l'importance. Vu l'accroissement du danger d'une guerre classique de grande envergure, nous préconisons d'attacher la même importance à la réduction des armes classiques qu'à celle des armes nucléaires, et de les mener de front.

232. L'année en cours est la dernière année de la Décennie du désarmement de l'ONU. Ce qui est regrettable, c'est que les objectifs de la Décennie du désarmement, en

lesquels de nombreux pays avaient fondé leur espoir, n'ont pas été réalisés et que cette décennie est devenue, au contraire, une décennie d'expansion frénétique des armements des superpuissances. Où en est donc la cause ? Comme les représentants de certains pays l'ont si bien dit, le problème fondamental réside dans l'absence de sincérité des superpuissances à l'égard du désarmement. Cela montre que nous avons encore à affronter des tâches dures et compliquées en matière de désarmement.

233. Quant à la Chine, elle se prononce invariablement pour un désarmement réel, appuie fermement toutes les propositions raisonnables qui pourraient contribuer à la réalisation d'un tel désarmement, et se tient prête à faire des efforts inlassables dans ce sens.

234. La détérioration continue de la situation économique internationale constitue un des facteurs importants de l'agitation de la conjoncture internationale actuelle. Certains pays développés, les superpuissances en particulier, ont rejeté, par divers moyens, le poids de leurs crises et difficultés sur les pays en développement, de sorte que les termes de l'échange se dégradent chaque jour davantage au détriment de ces derniers, que les dettes extérieures qu'ils ont contractées s'appesantissent de plus en plus et que leur développement économique sombre dans une situation très difficile. Le problème de l'énergie aussi préoccupe chaque jour davantage les divers pays. De nombreux pays en développement ont souligné que l'existence, à l'heure actuelle, d'un ordre économique international inéquitable et irrationnel est à l'origine de tous les maux qui affectent l'économie internationale; ils réclament donc avec vigueur une refonte radicale de la structure du système économique international. Cette demande est tout à fait juste et conforme aux intérêts de la grande majorité des peuples du monde.

235. Il y a cinq ans, grâce aux efforts déployés par les pays en développement, la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*]; il s'agit d'un document fondamental devant guider les négociations et les dialogues sur les différents problèmes économiques. Cinq ans se sont déjà écoulés, mais dans quelle mesure ces négociations et dialogues ont-ils progressé ? Dans une mesure bien restreinte. Ils ont pratiquement marqué le pas. Tout le monde connaît bien les causes, dont la plus importante est que ces négociations et dialogues ont été entravés par les deux superpuissances de diverses manières. Surtout depuis le début de cette année, les obstacles se sont encore multipliés. Ainsi, à la cinquième session de la CNUCED et aux autres instances consacrées à l'économie internationale, beaucoup de propositions rationnelles présentées par les pays en développement concernant la transformation des anciens rapports économiques internationaux n'ont pas été adoptées. Cet état de choses irrationnel ne doit plus durer. Les pays en développement sont de plus en plus conscients que pour faire avancer les négociations tendant à l'établissement d'un nouvel ordre économique international, il faut renforcer leur solidarité, s'en tenir aux principes, persister dans la lutte et développer considérablement leur entraide et leur coopération sur le plan économique. Le Programme d'Arusha sur l'autosuffisance collective et le cadre des négociations<sup>20</sup>, adopté en février dernier par la réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, et les do-

<sup>20</sup> Voir document TD/236.

cuments économiques, adoptés récemment par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés [voir A/34/542, annexe], ont arrêté des principes précis pour la promotion de la coopération économique entre les pays en développement et le renforcement de leur position dans les négociations avec les pays développés, traduisant la volonté et le désir commun des pays du tiers monde. Grâce aux efforts déployés par les pays en développement, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue récemment, a obtenu quelques résultats préliminaires. Nous sommes convaincus que la lutte solidaire du tiers monde contribuera au progrès continu de la juste cause de l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

236. Pour résoudre efficacement les problèmes économiques internationaux, il faut absolument reconnaître le plein droit et la position véritablement égale des pays en développement dans la prise de décisions en matière d'affaires économiques internationales. Il est nécessaire que les pays développés et les pays en développement se rencontrent pour se consulter sur divers plans, sortent la situation de l'impasse actuelle, explorent et prennent des mesures efficaces afin de diminuer l'écart entre les pays pauvres et les pays nantis et d'établir de nouveaux rapports économiques internationaux équitables et raisonnables, basés sur l'égalité et les avantages réciproques; c'est là la juste voie à suivre pour résoudre les problèmes économiques urgents de l'heure.

237. Bon nombre de pays développés se sont déjà rendu compte de l'importance des dialogues constructifs avec les pays du tiers monde; ils ont pris, dans leurs relations bilatérales et multilatérales, des mesures positives pour augmenter leur aide économique, scientifique et technique et soutenir l'établissement d'un programme intégré des produits de base et d'un fonds commun, et cela mérite d'être bien accueilli. Il est de l'intérêt même des pays développés de renforcer leurs rapports de coopération avec les pays du tiers monde, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'égalité réelle, ce qui contribuera aussi à la cause commune de la paix et de la stabilité dans le monde. Nous espérons qu'un plus grand nombre de pays développés prendront conscience de la situation et envisageront favorablement les demandes des pays en développement.

238. Le Gouvernement chinois souhaite sincèrement que la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, prévue en 1980 sur la suggestion des pays en développement, apporte une contribution importante à l'épanouissement de l'économie des pays en développement, à l'institution d'un nouvel ordre économique international et à l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale pour le développement. Le Gouvernement chinois œuvrera, de concert avec les autres pays en développement, pour la réalisation de cet objectif.

239. Cette année marque le trentième anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine. Ces jours-ci, notre peuple célèbre avec enthousiasme cette fête de grande portée historique.

240. Avec la naissance de la Chine nouvelle, s'achève définitivement l'époque où l'impérialisme asservissait et opprimait notre peuple et une ère nouvelle s'ouvre dans le cours de l'histoire de la Chine. Le peuple chinois, grâce aux efforts assidus qu'il a déployés tout au long de ces trois décennies, a obtenu de grands succès dans les divers

domaines de l'édification du pays, jetant ainsi une base solide pour le développement ultérieur. Notre cause a bénéficié de la sympathie et du soutien de nombreux pays amis et peuples du monde. Je voudrais saisir cette occasion pour leur exprimer, au nom du Gouvernement de la République populaire de Chine et du peuple chinois, mes remerciements sincères.

241. Nous pouvons affirmer que la Chine d'aujourd'hui est foncièrement différente de l'ancienne Chine. Cependant, la Chine demeure un pays en développement; son niveau industriel, agricole, scientifique et technique est encore peu élevé. Pour changer de fond en comble cet état de choses, nous avons, conformément à la volonté du président Mao Zedong et du premier ministre Zhou Enlai, pris la résolution de faire de la Chine, avant la fin du siècle, un Etat socialiste moderne. Dès cette année, nous avons entrepris de centrer l'activité de tout le pays sur la réalisation de la modernisation socialiste. Les tâches qui nous attendent sont, sans nul doute, des plus ardues. Mais nous sommes convaincus que, grâce aux efforts conjugués de tout notre peuple, nous serons en mesure de nous acquitter avec succès de notre mission historique.

242. Dans les affaires internationales, notre pays suit invariablement une politique extérieure de paix. C'est là la politique fondamentale que nous appliquons dans nos relations avec les autres pays. Le peuple chinois s'adonne aujourd'hui à l'édification socialiste qui est d'une envergure grandiose. La Chine est un vaste pays fortement peuplé. La transformation de notre pays en un Etat socialiste puissant, moderne et avancé, suppose un effort assidu de plusieurs générations, ce qui nous appelle à travailler à l'avènement d'une conjoncture internationale de paix durable. Depuis 30 ans, la Chine déploie des efforts inlassables pour combattre la politique d'agression et de guerre de l'impérialisme et de l'hégémonisme, et pour assurer et sauvegarder la paix mondiale. Dans les circonstances actuelles où la situation internationale est agitée et où le danger de guerre augmente sans cesse, la Chine, tout comme pas le passé, œuvrera, de concert avec tous les pays et peuples épris de paix, pour s'opposer à l'hégémonisme et maintenir la paix mondiale.

243. Les peuples du monde se soutiennent toujours dans leur juste lutte, ce qui fait avancer la cause du progrès de l'humanité entière. Le Gouvernement et le peuple chinois adhèrent indéfectiblement au principe de l'internationalisme, appuient tous les peuples et nations opprimés dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonisme, pour la libération et le progrès social. C'est ce que nous avons fait dans le passé, c'est aussi ce que nous ferons à l'avenir. Nous nous tiendrons invariablement aux côtés des peuples des divers pays. Une Chine modernisée contribuera, à n'en pas douter, au maintien de la paix mondiale, au développement de la coopération amicale entre les peuples et à la promotion de la cause du progrès de l'humanité.

244. C'est au début des années 70 que la délégation de la République populaire de Chine est venue prendre part aux activités de l'ONU. Depuis bientôt huit ans, la délégation chinoise a joint ses efforts à ceux des délégations d'autres Etats Membres de cette organisation, afin que cette dernière puisse jouer le rôle qui lui est dévolu, dans le sens de la sauvegarde de la paix mondiale, du soutien des pays qui luttent pour accéder à l'indépendance nationale, à la souveraineté d'Etat et à l'intégrité territoriale,



pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international et pour promotion de la coopération entre nations. A l'approche des années 80, la délégation chinoise exprime le désir ardent de voir l'ONU incarner pleinement les aspirations communes des peuples des divers pays, faire valoir effectivement les buts et principes de la Charte

de l'ONU et jouer un rôle plus efficace et plus positif dans les affaires internationales. La Chine est disposée à travailler à cette fin avec les autres pays épris de paix et de justice.

*La séance est levée à 13 h 50.*